

SOMMAIRE

ÉDITO	p.3
Les chiffres clés du Nord Bassin	
Les chiffres cles du Nord Bassin	p.4
1 ►UNE AGGLO ENGAGÉE	n 8
A- Autour d'un plan d'action vivant	
B- Dans un développement durable et sobre	
1- Les mobilités	
2- La distribution d'eau potable et l'entretien du réseau	
3- La transition énergétique (ÉCO'BAN)	
4- De nouvelles énergies vertes : photovoltaïque et méthanisation	
5- La recyclerie ATENOBA	
6- La réduction, le tri et la valorisation des déchets	
C- Créative et innovante	p.42
1- Le développement économique	p.42
2- Le Très Haut Débit - La fibre optique pour tous	p.46
3- Amélioration des services à l'usager	
4- Tourisme durable	p.50
5- Diffusions culturelles	p.57
D- Solidaire et participative	
1- Une offre de logements équilibrée	
2- Un accompagnement vers l'emploi	
3- Solidarité, santé et parentalité	p.55
2 NIA VIE DE L'ACCLO	⊳ F0
2 ► LA VIE DE L'AGGLO	
1- Les compétences obligatoires	
2- Les compétences optionnelles	
3- Les compétences facultatives	
4- Les modalités d'intervention	
5- Les ressources de la Communauté d'Agglomération	
B- Une gouvernance proactive	
C- Les Conseillers communautaires	
D- Les Commissions en 2021	
E- Le projet de réhabilitation du siège de la COBAN	
F- Participation citoyenne : le CODEV	
G- Le Contrat de Coopérations territoriales avec Bordeaux Métropole	p.72
7	
3 ►UN BUDGET ET DES MOYENS POUR AGIR	
A- Le compte administratif de 2021	
1- Le budget principal	
2- Le budget annexe des transports	
3 Le budget annexe de le déchèterie professionnelle	
6- Le budget annexe des Zones d'Activités Économiques	
5 Le budget annexe de l'eau potable	
B- Les services acteurs du quotidien 1- Les Ressources Humaines	
2- Le suivi du personnel en 20213- L'accueil et le standard en 2021	
4. La direction juridique : marchés publics, affaires juridiques et ADS	
T. La direction jundique. marches publics, alfalles jundiques et ADS	p.63

ÉDITO



Même si l'année 2021 a encore été une année impactée par la crise sanitaire, pour la COBAN ces douze mois ont été synonymes de métamorphoses. Des transformations nécessaires et qui ont permis de consolider non seulement nos méthodes de travail mais aussi de poser les bases solides préalables à tout grand projet.

Nous avons mis en place une démarche concertée et partagée avec l'ensemble des élus communautaires qui a permis de définir un projet commun, dynamique, pour construire et vivre la COBAN à l'horizon 2030. Notre gouvernance a évolué et avec elle nos ambitions pour l'agglomération se sont aussi transformées.

Voir loin, agir au quotidien! Telles sont désormais les valeurs que porte et portera la COBAN.

Avec l'implication des services de l'agglomération, de nombreuses études préalables et obligatoires ont être menées tout le long de l'année permettant ainsi de **programmer nos réalisations à venir** et d'établir les enveloppes budgétaires nécessaires au développement de notre programme d'actions.

Tout cela concerne notre Plan de Mobilité Simplifié, l'étude de structuration des tiers-lieux, notre tout premier Programme Local de l'Habitat, l'harmonisation progressive des contrats de délégation de l'eau potable, la réhabilitation du siège de la COBAN ou encore le futur pôle bois et matériaux biosourcés.

Nous avons également voulu amorcer un nouveau virage, celui de la **proximité**, afin de développer des offres de **services publics en accord avec les besoins et les attentes de nos usagers**.

Nous nous sommes dotés de **nouveaux outils de communication**, nous avons proposé des **solutions alternatives sur la mobilité** comme le Transport À la Demande, l'aide à l'achat de Vélos à Assistance Electrique, la réalisation de nouvelles pistes cyclables et d'aires de covoiturages ou encore via ÉCO'BAN, notre plateforme dédiée à la **rénovation énergétique**.

Nous continuons aussi l'entretien et la rénovation de notre patrimoine à travers de **l'aménagement** de nos Zones d'Activités Économiques, les travaux sur notre réseau d'eau potable, ou encore le déploiement de la fibre optique.

La solidarité a aussi été un enjeu fort, avec un investissement important pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours sur Biganos ou encore notre implication dans le Contrat Local de Santé porté à l'échelle des trois intercommunalités du Pays Bassin d'Arcachon Val de Leyre.

Notre agglomération est également dans une nouvelle ère, celle de la **transition durable**. C'est avec une grande fierté que nous pourrons inaugurer, dès 2023, la **première centrale solaire** bâtie sur l'ancienne décharge d'Audenge ou encore **l'usine de méthanisation** de Mios. Ces deux importants projets sont de beaux exemples de **résilience territoriale**.

Avec l'ensemble des Maires et les élus communautaires nous avons la conviction que ces actions ne sont que les prémices de réalisations vertueuses que nous mènerons sur le Nord Bassin pour le bien-être de nos habitants.

Maintenant que le cap est donné, notre agglomération avance!

Nathalie Le Yondre, Présidente du Bureau des Maires

Les chiffres clés du Nord Bassin



Un territoire entre océan et forêt

L'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 a instauré initialement la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord, la COBAN, en reprenant les limites territoriales de son canton d'origine, le canton d'Audenge.

Elle est ensuite devenue Communauté d'Agglomération le 1er janvier 2018 et a élargi ses compétences qui vont bien au-delà de la gestion des déchets, sa mission originelle.

La COBAN, de, par la volonté de ses élus, est désormais investie de nouvelles responsabilités comme le transport, le tourisme, le développement économique, l'eau potable, etc.

Son territoire est composé de 8 communes dont 6 sont riveraines du Bassin d'Arcachon.

Il s'agit des villes d'Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime et Mios.

Ces 8 villes s'étendent sur une très grande superficie de 605 km² entre Océan Atlantique et forêt des Landes de Gascogne.

Les 2 extrémités géographiques de la pointe du Cap Ferret jusqu'au lieu-dit Caudos au sud de Mios à la limite du département des Landes, sont distantes de plus de 60 km.

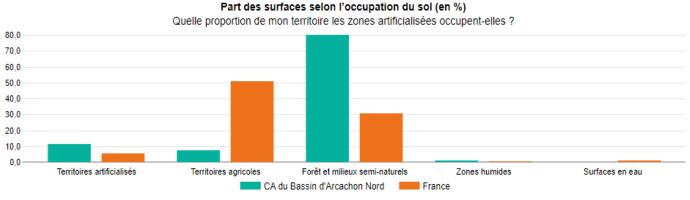


Les communes de Lanton et Mios ont chacune une superficie dépassant les 130 km², les positionnant dans le classement des 50 premières communes les plus étendues de la France métropolitaine.

La commune de Lège-Cap Ferret a par ailleurs la particularité d'avoir une côte océane d'une longueur de 20 km environ.

Enfin, 5 des 8 communes de son territoire, Lanton, Audenge, Biganos, Marcheprime et Mios, appartiennent au périmètre du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Sur l'ensemble des 8 communes, la COBAN dispose de nombreux sites naturels remarquables (Prés salés d'Arès-Lège, Domaine de Certes, Quinconces Coulin, delta et vallée de l'Eyre...) qui renforcent son attrait entre mer et forêts.



Source: CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Une démographie en constante évolution

On dénombre sur cet espace communautaire une population totale de 70 862 habitants au 31 décembre 2021.

Cette population varie sensiblement en période de vacances scolaires, les week-ends et en haute saison estivale dans les communes à vocation touristique.

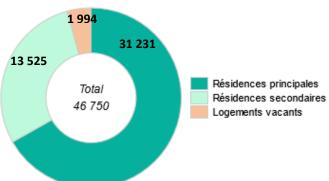
Des logements majoritairement individuels

La population est répartie sur le territoire dans plus de 44 000 foyers. 86 % de ses résidents habitent en logements individuels et environ 14 % dans des logements collectifs (source INSEE 2013).

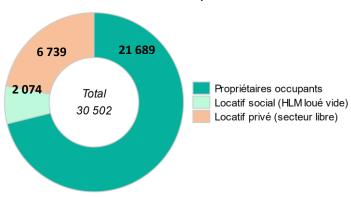


Les résidences secondaires représentent 30 % des habitations du territoire, avec des extrêmes variant de 66 % des logements de Lège-Cap Ferret à 0,6 % à Marcheprime.





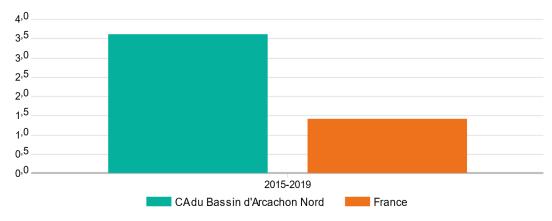
Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation



Source: Insee, RP - 2018

Source : Insee, RP - 2018

Evolution annuelle du nombre de logements sociaux entre 2015 et 2019 :



Source:

Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire). Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux/RPLS

L'activité recensée sur le territoire de la COBAN

L'emploi

Les emplois locaux

Indicateurs	Nombre	Pourcentage
Agriculture	487	2,57 %
Construction	1549	8,19 %
Industrie	1 448	7,66 %
Commerce, transports, services divers	8 839	46,74 %
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	6 589	34,84 %
TOTAL	18 912	100,00 %

Source : Insee, RP - 2019

Les entreprises

Les établissements actifs employeurs par secteur d'activité

Indicateurs	Nombre	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Agriculture, sylviculture et pêche	115	4,8	22	90	3	0	0
Industrie	142	6,0	15	100	15	10	2
Construction	297	12,5	27	243	18	9	0
Commerce, transports, services divers	1 603	67,3	273	1 196	84	34	16
dont commerce et réparation automobile	591	24,8	102	425	40	15	9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	226	9,5	13	131	27	23	32
TOTAL	2 383	100,0	350	1 760	147	76	50

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier LOcalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2022.

1 ► UNE AGGLO ENGAGÉE



A- Autour d'un plan d'action vivant



Le Projet de Territoire de la COBAN élaboré collégialement en 2021 est un projet VIVANT.

Il acte une véritable stratégie pour guider les actions et les projets de l'agglomération à l'horizon 2030 autour de 5 thématiques prioritaires que sont :

- ⇒ Le Développement économique
- ⇒ Les Mobilités
- ⇒ Les Ressources
- ⇒ Les Solidarités
- ⇒ Les Équipements

Il s'agit d'un outil stratégique essentiel qui servira de fil rouge de l'action de l'agglomération et déterminera à terme les programmes d'investissements à réaliser.

Il concrétise la volonté et l'engagement des élus communautaires à mettre en œuvre des projets, des actions, permettant d'assurer des meilleures conditions de vie et de services possibles pour les habitants du Nord Bassin, tout en préservant leur cadre de vie et un écosystème fragile. De nombreuses valeurs environnementales et de solidarité se sont ainsi dégagées des projets envisagés.



Ce document prévisionnel a été coconstruit en concertation avec les élus communautaires et les membres des commissions, en utilisant des méthodes participatives innovantes. Deux séminaires de travail ont été organisés.

La qualité des échanges lors de ces séminaires a prouvé un réel plaisir des élus non seulement à travailler ensemble à l'avenir du territoire, mais aussi à être réellement associés aux ambitions de l'agglomération.



Le Projet de Territoire a été ensuite soumis aux membres du CODEV (Conseil de Développement) du Pays Barval qui n'ont pas manqué d'apporter leurs contributions. Cette démarche concertée et partagée a permis de définir un projet commun, dynamique, pour construire et vivre le Nord Bassin à l'horizon 2030.

Ce projet stratégique ne sera aucunement figé et continuera régulièrement d'évoluer avec l'ensemble des élus pour répondre au mieux aux attentes des citoyennes et citoyens du Nord Bassin. Chaque année, il sera mis à jour lors de séminaires de travail entre élus et agents de la COBAN.

B- Dans un développement durable et sobre

1- LES MOBILITÉS

Au 1^{er} janvier 2019, la COBAN, devenue Communauté d'Agglomération, s'est saisie de la compétence mobilité durable.

Dans les faits ce transfert de compétence concerne :

le transport scolaire, qui est ainsi assuré par la COBAN.
 Les élèves de primaire continuent à s'inscrire auprès de leur commune de résidence (la COBAN délègue ce transport aux communes). S'agissant des collégiens et des lycéens se rendant dans un établissement du territoire, ils s'inscrivent auprès de la COBAN pour bénéficier de ce service.

Montant annuel du transfert de la Région à la COBAN : 1 578 310 €

- le TAD, Transport A la Demande, (anciennement TransGironde Proximité) qui est désormais du ressort de la COBAN.



- la Région Nouvelle-Aquitaine conserve quant à elle la gestion des lignes commerciales interurbaines (ex- TransGironde) n°601 (Bordeaux/Lège-Cap Ferret) et n°610 (Andernos-les-Bains/Belin-Beliet).

Sur ces lignes 601 et 610, la COBAN finance depuis septembre 2020 un renfort d'offre interne à son ressort territorial aux heures de pointe représentant un montant annuel de 130 786 €

a-Le transport scolaire

La COBAN gère son propre réseau de transport scolaire via un marché de 4 ans depuis la rentrée de septembre 2020.

La COBAN roule propre!

La société CITRAM est le titulaire de ce marché (une partie du lot 3 est sous-traité à la société KEOLIS).

À l'occasion de ce marché de nombreuses améliorations ont été apportées visant à rationaliser ce service :

- une baisse des temps de parcours et le retrait de 8 véhicules du nouveau réseau ont permis de réaliser une économie de 18 000 km environ durant une année scolaire:
- une rationalisation des 39 itinéraires initiaux;
- 32 véhicules (24 cars de grande capacité et 8 cars de petite capacité) assurent désormais ce service les jours scolarisés représentant 250 000 km de trajets par an ;
- En 2021, 1958 élèves ont été transportés régulièrement dont 461 élèves en primaire, 990 collégiens et 507 lycéens.



LA COBAN a également innové en faisant le choix d'opter pour une motorisation alimentée par un carburant propre :



24 cars sur les 32 du parc de véhicules circulent au biocarburant, le B100, qui est un substitut au gazole 100 % renouvelable et 100% local. Il émet 60 % de moins de GES (Gaz à Effet de Serre). 75 % des km générés par le réseau scolaire de la COBAN sont ainsi effectués avec des cars roulant au biocarburant B100.

L'économie de GES s'élève à 353,29 tonnes en 2021.

Une nouvelle billettique

Par ailleurs la COBAN s'est récemment dotée d'un système billettique qui équipe l'ensemble des cars scolaires.

Les élèves sont ainsi désormais détenteurs d'une carte magnétique.

Ce système permet de suivre en temps réel le réseau, d'obtenir des remontées statistiques nécessaires à la gestion, l'actualisation et l'optimisation du réseau.



Incidences COVID:

Lors de la crise sanitaire, les services de transports scolaires ont été impactés et adaptés pour respecter les protocoles.

b-Le Transport À la Demande : un service de proximité

La COBAN gère depuis septembre 2020 son propre service de « Transport À la Demande » (TAD) via un marché d'une durée de 4 ans.

La société AIT a été attributaire de ce marché.



En comparaison avec le réseau précédent (transfert de la Région Nouvelle-Aquitaine), des améliorations ont été apportées et notamment :

- 5 véhicules affectés (soit 2 en plus du réseau précédent) afin de répondre au mieux à la demande croissante des usagers ;
- un taux de refus des réservations en baisse ;
- une rationalisation des itinéraires :
- une diminution des temps de parcours.



Incidences COVID:

Le protocole sanitaire a imposé en 2021 une jauge de 2 personnes maximum par véhicule.

La COBAN a décidé de supprimer les véhicules de 9 places (minibus) pour les remplacer par des véhicules de moindre capacité (voitures de 5 à 7 places) et mieux adaptés pour les véhicules TPMR (Transport de Personne à Mobilité Réduite) dont certains sont des véhicules hybrides.

Ce service de TAD complète utilement le réseau de lignes régulières régionales sur le territoire des 8 communes de la COBAN :

- il est ouvert à tout public adhérent et domicilié sur le territoire du Nord Bassin ;
- il permet de se déplacer sur l'ensemble du territoire ;
- il offre la possibilité d'effectuer des trajets courts et occasionnels;
- il est une alternative pour les personnes n'ayant pas de véhicule.



Inscription et tarification

- L'utilisation du service nécessite de remplir un dossier d'inscription ;
- L'adhérent obtient ensuite une carte COBAN lui donnant accès à ce service.
- Un trajet simple coûte 2,70 €, un aller-retour coûte 4,30 €.

Les inscrits : 2463 adhérents en 2021 dont 63 % sont des PMR (personnes à mobilité réduite) ou des personnes de plus de 75 ans.

Les utilisateurs réels : 599 personnes.

Les trajets : 9 913 trajets au total, soit en moyenne 841 trajets par mois.

Les jours d'utilisation : un service moins utilisé le lundi.

Les tranches horaires : une mobilité plus importante aux heures de pointes.

Le temps de trajet : une utilisation du service destinée majoritairement à des trajets courts

- 65 % des trajets sont d'une durée de moins de 20 minutes :
- 24 % durent moins de 10 minutes;
- 41 % durent entre 10 et 20 minutes.

Les motifs de déplacement :

Les déplacements vers les commerces (26 %) et les établissements de santé (38 %). Ce transport est destiné prioritairement aux séniors et aux jeunes du territoire.



c-De nouveaux aménagements pour encourager le covoiturage

En complément des 13 aires de covoiturage existantes, la COBAN a cofinancé en 2021, aux côtés du Conseil départemental, maître d'ouvrage, 2 nouvelles aires de covoiturage à Mios, au lieudit de « Lestauleyres » (48 places) et à Lanton au lieudit « Les Chalets » (28 places).



d-Mobilités douces : faciliter la pratique du vélo

Le label Territoire Vélo

TERRITOIRE

VÉLO

Fédération française de cyclotourisme

La COBAN a obtenu de la Fédération Française de Cyclotourisme, la FFC, le Label Territoire Vélo.

 Cette distinction vise à soutenir le dynamisme des territoires à vocation touristique, en valorisant les initiatives et les aménagements en faveur de la pratique régulière ou occasionnelle du vélo.

Le territoire du Nord Bassin est très favorable à la pratique cyclable par les infrastructures et équipements existants.

Également, le recrutement à temps complet d'un Chargé de Mission « Mobilités actives »

constitue, sur le terrain, un relais de cette politique intercommunale axée sur le développement durable.

Par ailleurs le Schéma des Modes Doux, adopté ces dernières années, présente l'atout à la fois de projeter un réseau cyclable à long terme, tout en prévoyant des aménagements nécessaires pour faire de l'intercommunalité du Nord Bassin un territoire encore plus favorable à la pratique des mobilités douces et du vélo en particulier.

Obtenir et revendiquer ce label constitue pour la COBAN un motif de pérennité dans l'animation de la politique cyclable du territoire et le suivi des actions qui vont se déployer. La labellisation du territoire de la COBAN est également un atout en termes d'attractivité touristique.

Les pistes cyclables

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement des pistes cyclables, le chantier de la piste cyclable le long du ruisseau du Renêt à Cassy d'une longueur de 530 mètres pour un coût total d'environ 129 000 € TTC a débuté en fin d'année 2021. Le revêtement final de cette jonction cyclable reliant la RD3 à la Vélodyssée sera finalisé par la pose de Minéralith (couche de roulement) en avril 2022.



Lancement du jalonnement cyclable et de la signalétique

Par ce jalonnement dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à un bureau d'étude spécialisé. la COBAN souhaite améliorer la lisibilité de son réseau cyclable et son appropriation par les usagers pour favoriser aussi bien la pratique touristique, itinérante, que quotidienne.

Cela permettra ainsi de légitimer le vélo comme un moyen de déplacement alternatif à la voiture.

L'objectif est d'identifier visuellement l'ensemble du réseau cyclable par les usagers.

Equipements vélos: l'installation d'abris vélo sécurisés, de stations de gonflage

Dans le cadre d'une expérimentation, des abris-vélos sécurisés ont été implantés sur 3 sites stratégiques du Nord Bassin à :

- l'arrêt de car régional, sur le boulevard de l'Aérium à Arès,
- l'aire de covoiturage de Querquillas à Andernos-les-Bains,
- l'aire de covoiturage départementale A660 à Mios. L'objectif de ces équipements, financés par la COBAN, est d'assurer à l'usager la sécurité du stationnement de son vélo.

Ces aménagements s'inscrivent également dans la continuité du Schéma des Mobilités et des Modes doux encourageant notamment l'usage du vélo.



La COBAN s'est doté en 2021 de 2 compteurs vélos évaluant la fréquentation des aménagements cyclables communautaires. De mars à septembre, sur les pistes Querquillas (tronçon R.P. Casino - aire de covoiturage) et Biard, 9 998 vélos au total ont emprunté ces voies dont 4 100 vélos sur Querquillas et 5 898 vélos sur Biard.

La COBAN a par ailleurs lancé un marché pour l'acquisition de stations de gonflage et d'arceaux vélos.

Dans un premier temps, 14 stations de gonflage ont été commandées et seront installées en avril 2022.

Campagne marquage vélo

La COBAN a organisé, en partenariat avec l'association Insercycles, 9 ateliers de marquage vélo sur l'ensemble des 8 communes du 12 mai au 2 juin 2021. Ces ateliers ont permis d'offrir aux administrés 165 marquages.



COBAN a décidé de cette renouveler initiative, toujours en partenariat avec Insercyles, les 7 et 8 juin 2021 au siège de la COBAN.

Cette 2^{ème} opération a permis de graver 69 vélos supplémentaires. Ce sont au total 234 vélos qui ont été gravés gratuitement.

e-Mise en place d'une aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)

Pour soutenir l'usage du vélo sur son territoire, notamment pour les distances élevées et régulières, la COBAN a mis en place un dispositif d'aide à l'achat de Vélo à Assistance Électrique (VAE).

Cette action s'inscrit non seulement dans l'objectif de dynamiser et encourager les mobilités douces sur le Nord Bassin, mais aussi pour aider les foyers les plus modestes à avoir accès à un mode de transport permettant de circuler aisément sur de longues distances, tout en évitant la nécessité d'achat et d'entretien d'une voiture individuelle.

L'instauration de cette aide sur le territoire a permis aux personnes bénéficiaires de solliciter éventuellement l'aide financière mise en place par l'État pour l'achat de VAE. En effet sans une contribution locale, cette seconde aide financière ne peut être obtenue.

L'aide a été fixée à 200 € par vélo et par foyer s'adressant aux habitants de la COBAN selon des critères définis dans le règlement d'attribution.

Entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021, 127 aides ont été attribuées pour l'achat d'un VAE.



f-La mobilité des agents COBAN



23 agents de la COBAN ont participé à cette 6ème édition du Challenge de la Mobilité, représentant un total de 1696 km parcourus avec un mode de transport plus respectueux de l'environnement (vélo, marche, transports en commun, covoiturage...).

Le taux de report modal était ainsi de 30,5 %.



g-MOBI, un guichet unique pour se déplacer

Le Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (COBAS, COBAN, CDC Val de l'Eyre), engagé en faveur de la mobilité durable du territoire, propose un nouveau service d'information sur toute l'offre de mobilité disponible sur le territoire : MOBI.



L'objectif est ainsi de faciliter l'accès aux informations sur les offres de transport et de promouvoir l'écomobilité : la marche, le vélo, le bus, le train, le covoiturage ou encore l'autopartage.

Il propose une information la plus complète possible, à jour, avec les contacts et les liens utiles pour trouver le bon horaire, le bon tarif et permet de se repérer sur les différents réseaux de transport : MOBI est l'outil indispensable pour tous les trajets du quotidien (travail, scolaire, visite, loisirs...).

Cette information s'adresse à tous, habitants et visiteurs du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre. Elle est disponible sur mobibarval.fr et dans les différents relais et points d'information (Mairies et Offices de Tourisme), sans oublier la carte des principaux réseaux et services.



h-Un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS)

Au cours de l'année 2021, la COBAN a lancé l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié ou PdMS.

Le PdMS est un outil de planification récent, non imposé, issu de la dernière Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) à destination des territoires ruraux et des villes moyennes (moins de 100 000 habitants).

Il permet de définir la stratégie et la politique de mobilité, à long terme, d'un territoire en portant une réflexion sur les mobilités au sens global (les différentes offres et solutions existantes et à développer) en synergie avec les autres politiques publiques locales (urbanisme, développement économique, santé, environnement).

Il doit fédérer les acteurs locaux tout en s'adaptant aux besoins des habitants pour faciliter leur quotidien.



En quelques mots, ses objectifs sont de :

- s'adapter aux spécificités territoriales,
- couvrir les besoins des usagers localement tout en s'articulant avec les territoires voisins,
- prioriser les actions (existantes ou nouvelles) à mettre en place,
- garantir aux citoyens des possibilités de déplacement efficientes,
- préserver l'environnement en contribuant à la lutte des gaz à effet de serre.

Sur notre territoire du Nord Bassin, cette démarche va permettre aussi de définir un réseau de transport en commun et d'envisager ses modalités d'exploitation et de financement.

i-21 Bornes de Recharge Véhicules Électriques (BRVE)

La COBAN en partenariat avec le SDEEG, Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, a souhaité encourager le développement de la mobilité électrique sur son territoire.



Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » sur la transition énergétique.

21 Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques, BRVE, sont installées sur les 8 communes du territoire de la COBAN.

Ces BRVE sont en service dans le cadre du projet MObiVE qui en assure le fonctionnement.

L'accès au BRVE en effet s'opère à l'aide d'un badge après inscription depuis un abonnement accessible sur le site dédié MObiVE.



En complément de cette incitation environnementale, de nombreuses enseignes commerciales du territoire ont installé en 2021 des BRVE sur leurs aires de stationnement accessibles à leur clientèle.



Ces initiatives, publiques et privées, sont indéniablement des vecteurs de développement de l'utilisation de véhicules électriques en nombre croissant sur les routes du Nord Bassin.

2- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la COBAN exerce la compétence Eau potable en substitution des communes.

L'année 2021, seconde année d'exécution de la compétence, a été consacrée à la poursuite des programmes de travaux et à la passation du premier contrat de délégation de service public (DSP) de l'eau potable du territoire.

Fin janvier 2021, le Conseil communautaire a choisi de maintenir une gestion en Délégation de Service Public sur les 5 communes dont les contrats arrivent à terme entre 2021 et 2023, c'est-à-dire Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos, Lanton et Mios.

Dans la continuité, l'année 2021 a été consacrée à la consultation des entreprises et à la négociation du contrat de DSP, qui est opérationnel depuis ler janvier 2022 pour une durée de 9 ans.

Le nouveau gestionnaire de l'eau est la société AGUR. Elle produit et distribue l'eau potable sur Andernos-les-Bains et Mios depuis le 1^{er} janvier 2022.

Elle reprendra progressivement la gestion de l'eau sur les autres communes, selon le calendrier suivant :

- Audenge: 1er janvier 2023
- Biganos et Lanton: 1er janvier 2024.

Ce nouveau contrat, premier pas vers la gestion harmonisée de l'eau à l'échelle du territoire de la COBAN, entraîne des évolutions dans la gestion du service :

- une modification des règles de la tarification répondant à deux objectifs majeurs :
 - garantir aux abonnés la possibilité de bénéficier d'un volume d'eau indispensable (40 m³ par an) à un tarif préférentiel,
 - · avoir une démarche vertueuse en incitant aux économies d'eau par une tarification progressive, permettant ainsi d'agir en faveur de la préservation de la ressource.
- Plus de services pour les abonnés :
 - · la construction d'une agence (accueil abonnés) à Andernos-les-Bains,
 - \cdot la tenue de permanences en Mairies, après chaque facturation,
 - · une permanence téléphonique avec un numéro d'appel dédié, multilingue (Anglais, Espagnol, Allemand),
 - · le déploiement de la télérelève des compteurs abonnés,
 - · une agence en ligne et une application internet permettant de gérer son contrat de fourniture d'eau et, lorsque la télérelève sera déployée, de suivre sa consommation et même de payer ses factures.
- Un contrat d'objectifs visant à préserver le patrimoine et la ressource avec d'importants objectifs de réduction des pertes en eau du réseau.

En 2021, 3 sociétés délégataires sont présentes sur le territoire : SUEZ (5 contrats), AGUR (2 contrats) et VEOLIA (1 contrat).

Les travaux réalisés sur les réseaux en 2021

La COBAN poursuit les travaux engagés, dans la continuité des programmes communaux et/ou réfléchis en concertation avec les délégataires pour agir rapidement sur les canalisations dégradées et fuyardes.

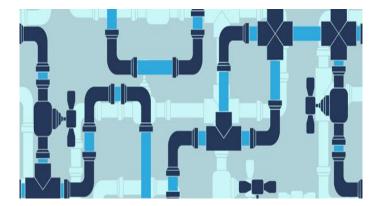
Les travaux de renouvellement de canalisation et branchements se sont concentrés sur Andernos-les-Bains, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret et Marcheprime (en mètres linéaires):

· Andernos-les-Bains: 750 ml

Biganos: 970 mlLanton: 655 ml

Lège Cap Ferret : 950 mlMarcheprime 620 ml.





En 2021, ce sont ainsi 3,9 km de canalisations et branchements qui ont été renouvelés pour un budget global d'environ d'1,3 M€.

Préserver la ressource : des ÉCONOMIES d'eau!

A la suite de divers travaux réalisés en 2020 et 2021 sur des réseaux valétudinaires afin de préserver et économiser la ressource en eau, 200 000 m³ d'eau potable ont pu être économisés en 1 an, soit presque la consommation annuelle d'une ville comme Marcheprime!

L'EAU à l'échelle de la COBAN en quelques chiffres (données 2021) :

	2020	2021	Variation
Nombre d'habitants desservis	69 578	70 519	+ 1,35 %
Nombre d'abonnés	44 969	45 990	+ 2,27 %
Volumes facturés aux abonnés (m³)	5 005 814	5 145 420	+ 2,79 %
Volumes mis en distribution (m³)	6 999 488	7 046 719	+ 0,67 %
Densité linéaire d'abonnés (ab/km)	47,2	48,3	+ 2,33 %
Consommation moyenne par abonné (m³/ab)	111,3	111,9	+ 0,54 % (stable)
Longueur de réseau (km)	952,1	952,3	+ 0,02 % (stable)
Rendement moyen du réseau	77,43 %	77,57	0,18 % (stable)
indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour	4,55	4,56	0,22 % (stable)
Volumes de pertes (m³)	1 606 953	1 551 088	- 3,48 %
Indice de conforr	nité des analys	es obligatoires	5
de suivi de la q	ualité des eaux	distribuées	
Microbiologie	100 %	100 %	
Physico-chimie	100 %	100 %	

Alors que les volumes facturés aux abonnés restent en augmentation, les volumes de perte en eau du réseau poursuivent la baisse initiée en 2020, avec 55 000 m³ de perte de moins que sur l'année 2020.

3- LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (ÉCO'BAN)



Retenue à l'issue de l'appel à projets portant sur les Plateformes de Rénovation Energétiques de l'Habitat (PREH), la COBAN a lancé dès 2017 la première PREH du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, dénommée ÉCO'BAN.

L'animation de ce dispositif territorial a été confiée au CREAQ (Centre Régional d'Ecoénergétique d'AQuitaine) par voie de convention de partenariat.

Depuis 2017 les chiffres démontrent l'intérêt de la plateforme ÉCO'BAN sur le territoire du Nord Bassin.



Incidences COVID:

L'année 2021 a été marquée partiellement par la crise sanitaire qui a imposé une adaptation du service public ÉCO'BAN afin d'assurer une continuité des prestations auprès des administrés et des professionnels de la COBAN.

La communication et le programme d'animations d'ÉCO'BAN ont en ce sens dû être adaptés et certaines des activités ont été soit annulées soit organisées sous un format distanciel (webinaires).

Les activités en présentiel, en particulier les rendez-vous individuels et les visites à domicile, ont été organisées dans le respect des gestes barrières et selon un protocole sanitaire strict.

Récapitulatif de l'activité ÉCO'BAN : l'Espace FAIRE



Les missions qui relèvent de l'Espace FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation) sont :

- un accueil téléphonique du lundi au vendredi. La permanence est assurée par un Conseiller FAIRE du CREAQ. 194 conseils ont été apportés à des ménages issus du territoire;
- des permanences mensuelles sont délocalisées sur les 8 communes de la COBAN. Durant l'année 2021, ont été assurées 66 permanences au cours desquelles 256 conseils personnalisés ont pu être prodiqués ;
- des animations locales, comme les stands d'informations ;
- des conférences à destination des particuliers.

Les animations ont permis de sensibiliser 96 particuliers et 4 artisans, au travers :

- de 3 conférences, 5 webinaires...;
- des circuits de la Maison Éco'Mobile du CREAO :
- un petit déjeuner artisan.

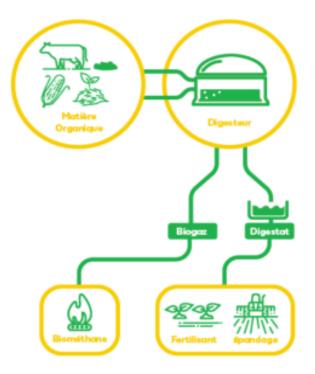


Le circuit Éco 'Mobile n'a pas pu être organisé durant toute l'année 2021 compte tenu des conditions sanitaires et des restrictions en vigueur.

4- DE NOUVELLES ÉNERGIES VERTES: PHOTOVOLTAÏQUE ET MÉTHANISATION

a-Une unité de méthanisation territoriale en projet à Mios

La COBAN, soucieuse de contribuer aux objectifs du développement durable, a décidé d'implanter une unité de méthanisation à Mios, sur un site adapté par ses accès routiers et sa Zone d'Activités qui concentre déjà des structures dédiées à l'économie verte.



Porté par Cap Vert Énergie, producteur indépendant d'énergies renouvelables, ce projet écologique, responsable et utile pour tous, a pour objectif de valoriser les matières organiques et produire par un processus de méthanisation, 2 éléments essentiels:

- le biométhane, énergie renouvelable qui peut être utilisée dans le réseau de gaz de ville ;
- le digestat : un engrais organique naturel pour les terres agricoles.

Le projet initial visait à valoriser uniquement le fumier équin issu des nombreuses structures équestres situées autour du Bassin d'Arcachon. Après une analyse fine d'opportunité, il a été élargi afin de permettre la valorisation de l'ensemble des biodéchets.

Cette future unité de méthanisation présente un intérêt majeur pour le territoire de la COBAN et les territoires voisins, permettant de remédier à l'absence de filière de collecte de biodéchets professionnels.

La création de cette filière de valorisation des biodéchets viendra parfaitement s'articuler avec l'organisation actuelle de collecte et de traitement des déchets à l'échelle de la COBAN. Matières organiques

Processus de méthanisation

-biométhane -engrais organique naturel

En phase de démarches administratives et de financement en 2021, cette unité devrait voir sa construction démarrer en fin d'année 2022 pour une mise en service en 2023.

En qualité de partenaire majoritaire, Cap Vert Énergie en assurera le financement, de la construction à l'exploitation, sur toute la durée de vie de l'installation.

Le projet est par ailleurs pensé au-delà de l'unique installation de l'unité de méthanisation : pourrait venir s'y adosser l'implantation d'une station-service de BioGNV (Gaz Naturel pour Véhicules, obtenu grâce à la méthanisation de déchets organiques).

Ce projet est soutenu par la COBAN, la ville de MIOS et le SYBARVAL dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie du Territoire (PCAET).



b-Valorisation de l'ancien C.E.T. d'Audenge en centrale photovoltaïque

Il est désormais de la responsabilité de la COBAN de valoriser les anciens sites de dépôts de déchets dégradés.

Sur la commune d'Audenge, 41 hectares qui servaient au stockage de déchets ménagers et industriels vont désormais être revalorisés tout en promouvant les énergies renouvelables par le déploiement d'un projet de production d'électricité à partir d'une centrale photovoltaïque au sol (panneaux solaires).

Après l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la COBAN en 2018 et suite au vote, à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2021, un bail emphytéotique administratif tripartite a été signé le 6 décembre 2021 entre la COBAN, la commune d'Audenge et EVEO Développements.

Ce projet est le premier à voir le jour sur le territoire du Nord Bassin.

Une autre centrale solaire devrait être implantée sur un ancien site dégradé à Mios et deux



autres centrales solaires sont également envisagées sur les communes d'Andernos-les-Bains et de Biganos si la loi Littoral l'autorise. Ce travail mené par les élus de la COBAN s'inscrit

dans l'objectif de transformer le Nord Bassin en territoire à énergie positive, garantissant ainsi la qualité de vie de ses habitants et de son écosystème.

Les chiffres clés de ce parc photovoltaïque :

20 MW Puissance installée 25 GWh/an Production d'éléctricité = 8 052 foyers sur un an (plus que la population de la commune d'Audenge)

1 600 tonnes/an

Économie de CO2

Ce bail emphytéotique aura une durée de 30 ans.

Une redevance annuelle sera reversée à la COBAN :

- 15 000 € HT/an avant la mise en exploitation (à compter de la signature du bail et jusqu'à la mise en service de la centrale) ;
- puis 250 000 € HT/an pendant l'exploitation.



Cette centrale solaire est le résultat d'un partenariat avec EVEO Développement et Générale du Solaire.



Une opération de crowdfunding a été mise en place.

5-LA RECYCLERIE ATENOBA

Cette association souhaite, par des activités participatives locales, contribuer à la promotion de l'économie circulaire, à la réduction des déchets ainsi qu'à l'évolution des comportements de consommation.

La recyclerie ATENOBA, ATElier NOrd BAssin, propose ses services depuis l'automne 2018 dans des locaux mis à disposition par la COBAN, situés au Centre Artisanal C.A.A.S.I. à Andernos-les-Bains



Ce vaste local permet à la recyclerie d'organiser de nombreuses activités et notamment :

- des ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets à la source ;
- des ateliers participatifs d'auto-réparation ;
- des ateliers créatifs autour du textile ;
- la collecte de biens inutilisés en apport volontaire :
- la revalorisation de ces objets;
- la redistribution et la vente à prix bas des objets en seconde main.



6- LA RÉDUCTION, LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

La COBAN assure aux 70 862 habitants (recensement INSEE 2019) répartis sur ses 8 communes le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

a-L'organisation du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



La population de la COBAN est desservie par des collectes en porte-à-porte (PAP) mécanisées.

La Communauté d'Agglomération assure également depuis début 2021 un service de collecte en porte-à-porte des encombrants dans toutes les communes, sur inscription.

En complément des ramassages en PAP, le territoire est équipé de dispositifs offrant aux particuliers des exutoires complémentaires au reste de leurs déchets.

La pré-collecte



La COBAN prend en charge l'équipement en bacs de l'ensemble des producteurs de déchets, pour les 3 flux de collecte des ordures ménagères, celle des emballages légers et des papiers, et celle du verre.

• Pour les ordures ménagères, les producteurs de déchets sont dotés de bacs, de 120 litres à 750 litres, selon le type de logements, individuels ou collectifs.

Pour les déchets d'emballages

- et papiers, les foyers individuels sont équipés de bacs de 240 litres, pour permettre la collecte de l'ensemble des emballages ; les habitats collectifs de bacs operculés jusqu'à 750 litres. Les producteurs de déchets non-ménagers participent également à cette collecte sélective, via des bacs de forte contenance.
- Pour la collecte du verre, les foyers individuels sont équipés de bacs de 120 litres ; les habitats collectifs étant équipés de bacs operculés jusqu'à 660 litres.

L'équipement des ménages en bacs normés pour la collecte en porte-à-porte des déchets verts est à leur charge.

Les interventions, directement prises en charge par les services de la COBAN, regroupent la maintenance courante, la dotation des nouveaux arrivants, les réparations ainsi que les modifications de capacité.

La COBAN assure également le prêt de bacs pour l'ensemble des manifestations du territoire ce qui génère un très important surcroît d'activité pendant la saison estivale.

Concernant les points d'apport volontaire desservant des opérations particulières, l'acquisition et l'installation sont à la charge des aménageurs.

Par la suite la COBAN, par le biais de son prestataire de collecte, assure leur entretien et leur maintenance.

L'organisation des collectes

► Les collectes en porte-à-porte (PAP)

Sur l'ensemble du territoire, les flux suivants sont collectés en porte-à-porte:

- ordures ménagères résiduelles,
- emballages légers (cartons, briques alimentaires, boites de conserves, flaconnages plastiques ...) et papiers en mélange,
 - verre,
- déchets verts.
- encombrants.







www.coban-atlantique.fr

Les collectes en apport volontaire (AP)

Le réseau de points d'apport volontaire est constitué à la fin 2021 de 81 implantations, dont :

- 38 implantations présentent l'ensemble des flux (soit une augmentation de près de 19 % par rapport à 2020),
- 43 implantations, dont 11 campings, sont équipées de bornes aériennes pour le verre seul.



L'année 2021, avec l'implantation de « point trois flux » en vis-à-vis des déchèteries, a vu la suppression définitive des bornes aériennes dédiées au seul flux des papiers journauxmagazines qui y étaient implantées.

Les déchets non-ménagers

La collecte en porte-à-porte inclut le ramassage des déchets assimilés produits par les établissements publics, les professionnels (commerçants, restaurateurs, entreprises...), les établissements touristiques (campings...) et autres producteurs non-ménagers. Cette élimination est financée par la redevance spéciale.

En sont exclus les déchets dangereux, les déchets d'activité encombrants (bois, palettes, appareils hors d'usage, meubles, sciure en grande quantité...), les déchets inertes (déchets de démolition, gravats...), les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) et toute autre type de déchet faisant l'objet d'une filière et/ou réglementation spécifique.

Au 31 décembre 2021, 710 professionnels avaient signé une convention de redevance spéciale. Ce chiffre est relativement stable depuis 2018.

Les déchèteries

▶ 8 déchèteries pour particuliers - 1 par commune

Les déchèteries de la COBAN sont ouvertes 7 jours sur 7, tout au long de l'année à l'exception des jours fériés.

La fréquentation globale des déchèteries, après une légère baisse en 2020, due à la COVID-19, a connu une très forte hausse en 2021 avec 542 920 entrées, dépassant largement les résultats de 2019 (467 011).

Communes	Fréque	entation	Répartition	Variation 2020- 2021
	2020	2021		
Andernos-les-Bains	118 987	142 285	26%	+ 20%
Arès	60 417	69 727	13%	+ 15%
Audenge	47 642	56 000	10%	+ 18%
Biganos	52 323	57 590	11%	+ 10%
Lanton	52 583	61 242	11%	+ 16%
Lège-Cap Ferret	55 537	66 137	12%	+ 19%
PF DV Cap Ferret	1 972	4 076	1%	+ 107%
Marcheprime	34 390	41 613	8%	+ 21%
Mios	38 846	44 250	8%	+ 14%
Total	462 697	542 920		+ 17%

Nombre d'entrées sur les déchèteries

Suite à sa réorganisation, la fréquentation de la déchèterie d'Andernos-les-Bains accroît son attractivité.



Une plateforme d'apport de déchets verts est temporairement installée 2 jours par semaine au Cap Ferret, au printemps et à l'automne, sur deux mois consécutifs à chaque période.

Leur accès est interdit aux professionnels.

Un dispositif de dérogations subsiste pour les personnes rémunérées par chèque emploi-service, ainsi que pour les apports de cartons et d'emballages en bois des professionnels.

La plateforme de dépôts aux sols de déchets verts d'Andernos-les-Bains, contiguë à la déchèterie, accueille, en plus des particuliers, les apports des Services Techniques municipaux.

La plateforme temporaire du Cap Ferret confirme son intérêt pour les usagers du secteur en doublant sa fréquentation.

La déchèterie pour professionnels de Lège-Cap Ferret

Afin d'accéder à des filières de traitement éloignées, d'optimiser le fonctionnement de certaines collectes, ainsi que d'améliorer le fonctionnement des déchèteries pour particuliers, la COBAN utilise la déchèterie pour professionnels de Lège-Cap Ferret comme lieu de regroupement et de transit pour les flux suivants :

- collectes en porte-à-porte des déchets verts,
- collectes en porte-à-porte et en apport volontaire du verre, réalisées sur les communes d'Andernos-les-Bains, Arès et Lège-Cap Ferret,
- collectes en porte-à-porte des encombrants sur les communes d'Andernos-les-Bains, Arès et Lège-Cap Ferret,
- bois issus des déchèteries d'Andernos-les-Bains, Arès et Lège-Cap Ferret.



Les centres de transfert

La COBAN dispose de 2 centres de transfert :

• le site de Lège-Cap Ferret accueille les collectes d'ordures ménagères et celles d'emballages légers et papiers mêlés, réalisées sur les communes d'Andernos-les-Bains, d'Arès et de Lège-Cap Ferret. Il réceptionne également des déchets provenant de campings et les déchets ramassés par les Services Propreté des communes d'Andernos-les-Bains, Arès et Lège-Cap Ferret;



 Le site de Mios accueille les collectes d'ordures ménagères, celles d'emballages légers et papiers mêlés et celles du verre, réalisées sur les communes d'Audenge, Biganos, Lanton, Marcheprime et Mios, ainsi qu'une partie des déchets de bois issus des déchèteries.
 Il accueille également des déchets ramassés par les Services Propreté des Communes de Biganos et Marcheprime.



Bilan des tonnages collectés

Ordures Ménagères résiduelles (Déchets restant dans la poubelle classique après le tri) (OMr)

COBAN	Popu	Population		Tonnages PAP		Tonnages AV		Ratios (kg/ hab.an)	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
Total	66 656	68 432	21 064	20 782	584	867	325	316	
Variation 2020/2021	+ 2	+ 2,7%		- 1,34%%		+ 48,5%		- 2,8%	

Tonnages par commune

Communes	Population	Tonnages PAP	Tonnages AV	Total	Ratio (kg/ hab.an)
Andernos LB	12 096	3 488	93	3 581	296
Arès	6 349	1 787	92	1 879	296
Audenge	8 336	2 215	84	2 299	276
Biganos	10 921	2 437	78	2 515	230
Lanton	7 098	1 820	140	1960	276
Lège-Cap Ferret	8 374	5 979	136	6 115	730
Marcheprime	4 860	1 103	132	1 235	254
Mios	10 398	1 953	112	2 065	199
Total	68 432	20 782	867	21 649	316

On constate une baisse de la production d'ordures ménagères des habitants du territoire de la COBAN: moyenne annuelle de 325 kg/hab.an à 316 kg/hab.an, soit une diminution de 2,8 % en un an

Il y a donc un réel effort et une volonté de la part des usagers à réduire leurs déchets et tendre vers

objectif 0 déchet!

Les campagnes de communication et de sensibilisation ont donc une efficacité prouvée.



Les recyclables : emballages, papiers, verre

► <u>Collectés en porte-à-porte</u>

	Emballages légers & Papiers					Verre			
COBAN	Tonnages		Ratios (kg/ hab.an)		Tonnages		Ratios (kg/ hab.an)		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
Total	5 978 6 420		89,7 93,8		4 123	4 433	61,9	64,8	
Variation 2019/2020	+ 7,4%		+ 4,6%		+ 7,5%		+ 4	+ 4,7%	

Communes 2021	Population	Emb. légers & papiers	Ratios (kg/ hab.an)	Verre	Ratios (kg/ hab.an)
Andernos-les-Bains	12 096	1 177	97	786	65
Arès	6 349	680	107	442	70
Audenge	8 336	669	80	363	44
Biganos	10 921	841	77	436	40
Lanton	7 098	626	88	390	55
Lège-Cap Ferret	8 374	1 277	152	1 333	159
Marcheprime	4 860	366	75	220	45
Mios	10 398	786	76	461	44
Total	68 432	6 420	94	4 433	65

► <u>Collectés en apport volontaire</u>

	gers et F	apiers		Ve	rre		Journaux Magazines						
COBAN	Tonn	ages		Ratios (kg/ hab.an)		Lonnades		Ratios (kg/ hab.an)		Tonn	ages	Rat (kg/ h	ios ab.an)
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
Total	138	235	2,07	3,43	614	753	9,2	11,00	57	40	0,86	0,59	
Variation 2020/2021	+ 7	0%	+ 65	+ 65,7%		+ 22 ,6%		+ 19,6%		- 29,8%		- 31,4%	

Communes	_	es légers et biers	Ve	rre	Journaux Magazines		
2021	Tonnages	Ratios (kg/hab.an)	Tonnages	Ratios (kg/hab.an)	Tonnages	Ratios (kg/hab.an)	
Andernos-les- Bains	24	2,0	95	7,9	10,2	0,8	
Arès	21	3,3	93	14,6	6,0	0,9	
Audenge	26	3,1	30	3,6	6,0	0,7	
Biganos	18	1,6	52	4,8	6,0	0,5	
Lanton	46	6,5	107	15,1			
Lège-Cap Ferret	37	4,4	271	32,4	6,0	0,7	
Marcheprime	35	7,2	49	10,1	6,0	1,2	
Mios	27	2,6	58	5,6			
Total	235	3,4	753	11,0	40,2	0,6	

► <u>Synthèse des tonnages</u>

Le flux d'emballages et de papiers collectés s'établit à 11 881 tonnes en 2021 :

- 10 853 tonnes issues des collectes en porte-à-porte ;
- 1028 tonnes issues des collectes en apport volontaire.

L'année 2021 est marquée par la dynamique entamée en 2020 avec les extensions de consignes de tri et à la campagne de communication renforcée concomitante.

On constate clairement une adhésion renforcée des habitants au geste de tri, entraînant un basculement des éléments recyclables antérieurement présent dans les OM vers les collectes dédiées.

On remarquera la forte hausse des flux collectés via l'apport volontaire, près de 4 fois plus importante que l'évolution du réseau de points de collecte dans le cas des emballages légers et papiers recyclables.

Les raisons de cette évolution :

- une adhésion forte à ce dispositif de collecte de la part d'une proportion non négligeable de la population, sédentaire comme saisonnière ;
- une meilleure organisation des prestations de collecte.

Les déchets verts collectés en porte-à-porte



Communes	Population	on	Tonnag	ges PAP	Ratios (kg	Ratios (kg/ hab.an)		
Communes	2020	2021	2020	2021	2020	2021		
Andernos-les-Bains	11 645	12 096	651	691	56	57		
Arès	6 308	6 349	26	56	4	9		
Audenge	7 993	8 336	15	25	2	3		
Biganos	10 706	10 921	41	74	4	7		
Lanton	6 912	7 098	205	206	30	29		
Lège-Cap Ferret	8 409	8 374	35	61	4	7		
Marcheprime	4 724	4 860	13	26	3	5		
Mios	9 959	10 398	29	47	3	5		
Total	66 656	68 432	1 015	1 186	15	17		
Variation 2020/2021	+2,7%		+16,8%		13,8%			

Les encombrants collectés en porte-à-porte

En 2021, cette collecte s'est étendue à l'ensemble du territoire de la COBAN et a recueilli un peu plus de 57 tonnes d'encombrants divers qui ont été évacués sur la déchèterie pour professionnels de Lège-Cap Ferret et sur la déchèterie pour particuliers de Mios, où ils ont été répartis selon leur nature (déchets non valorisables, bois, ameublements, D3E etc.).

Zoom sur les déchets réceptionnés en déchèteries

Déchèteries	Tout- venant	Déchets verts	Cartons	Bois	Gravats	Ferrailles	DEA ¹	Déchets toxiques ²
Andernos	1 569	3 712	118	519	1328	208	311	29
Arès	967	2 131	98	473	1086	174	221	30
Audenge	1 068	1 756	62	298	827	102	127	19
Biganos	1000	2 191	54	337	991	162	163	20
Lanton	867	2 069	58	331	769	163	221	26
Lège-CF	793	2 181	80	572	911	206	378	34
La Vigne -CF		395						
Marcheprime	636	1 301	58	201	713	144	222	27
Mios	842	1 496	73	341	687	187	275	29
Total	7 742	17 232	601	3 072	7 312	1346	1 918	214

Déchèteries	Piles	Batteries	Huiles de vidanges	Huiles alimentaires	D3E ³	Textiles	Amiante lié	Pneumatiques
Andernos	1,186	0	5,92		99	11,3		18
Arès	0,710	0	2,90		71	6,3		
Audenge	0,622	0	3,70		63	2,7		
Biganos	0,547	0	4,90		70	0,8		
Lanton	1,056	0	4,90		66	4,4	51	
Lège-CF	0,881	0	2,90		93	10,7	52	
Marcheprime	0,853	0	5,70		63	1,9	28	
Mios	0,686	0	5,00		77	7,3		
Dépôt	0,000	6,41	0		221	0		20
Total	6,54	6,41	35,92	6,89	823	45,4	131	38

Les tonnages réceptionnés en 2021 ont fortement augmenté par rapport à 2020. Les tonnages 2021 représentent la prise en charge par la COBAN de 591 kg/hab.an, en hausse notable par rapport à 549 kg/hab.an en 2020.

b-Les prestations particulières

Les déchets issus des services municipaux

Les services municipaux, à travers notamment les services des Espaces Verts, les services Propreté, les services de Nettoyage des plages, etc. produisent des déchets qui, du fait de leur nature, de leur quantité ou de leur volume, ne peuvent être collectés par les moyens mis à disposition des particuliers.

L'élimination de ces déchets non ménagers est prise en charge par la COBAN.

► <u>Les bennes ostréicoles de Lège-Cap Ferret</u>

Sur la commune de Lège-Cap Ferret, des bennes de 8 à 15 m³ sont disposées au sein des villages ostréicoles afin d'accueillir les déchets produits par les ostréiculteurs.

L'élimination de ces déchets non ménagers est prise en charge par la COBAN.

Emplacemen ts	Cap Ferre t	Le Cano n	Piraillan	L'Herb e	Petit Piquey	Les Jacquet s	Le Four	Claoue y	Gd Piquey	TOTAL
Tonnages 2020	182	209	147	136	47	24	43	13	50	851
Tonnages 2021	136	95	83	131	17	30	3	27	35	557

Les déchets, ainsi collectés, ont été acheminée sur la plateforme Mauffrey à Saint-Jean d'Illac (33), pour être valorisés en matériaux de travaux publics. Les tonnages pris en charge en 2021 marquent un très net recul de près de 35 % par rapport à ceux de 2020.

c- <u>Le regroupement et le transfert des déchets</u>

► <u>Les centres de transfert</u>

Sites	Flux déchets	Collectes PAP	Collecte AV (½ enterrés)	Déchèteries	Sces communaux	Campings	Total
Lège	ОМ	10 953	381		286	130	11 750
	CS	3 077	125		3	44	3 249
	ОМ	9 829	489		11		10 329
Mios	CS	3 343	110				3 453
	Verre	1 917	294				2 211
	Bois			2 197*			2 197



La déchèterie pour professionnels de Lège-Cap Ferret

Provenance	Encombrant/ tout venant	Déchets Verts	Bois	Verre
Collectes PAP	57	1 186		2 516
Collectes AV				456
Déchèteries			1 672	
Centres Techniques Municipaux	297	646	117	
Devenir	Enfouissement SOTRIVAL Clérac (17)	Compostage PAPREC AGRO St Christophe de Double (33)	Recyclage EGGER (40)	Recyclage OI Manufacturing (33)



d-Le traitement des déchets

Les Ordures Ménagères résiduelles

En 2021, les ordures ménagères ont été dirigées soit vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bègles, soit vers celle de Cenon, vers l'unité de Traitement Mécano-biologique (TMB) de Saint-Jean d'Illac, ou encore vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Lapouyade, en fonction des arrêts techniques pour travaux des UVE et leurs capacités d'accueil respectives.

Répartition des apports selon les modes de traitement :

UVE (Bègles & Cenon): 76 %;
TMB (St Jean d'Illac): 14 %;
ISDND (Lapouyade): 10 %.

► <u>Les recyclables : emballages, papiers et verre</u>



En 2021 les emballages légers et les papiers ont été dirigés vers le centre de tri TRIVALO à Illats (33).

Les emballages en verre ont été dirigés vers le centre d'affinage MALTHA à Izon (33), puis sur la fonderie OI-Manufacturing à Vayres (33), pour y être recyclés en flaconnages en verre.

▶ Tri des déchets d'emballages légers et papiers



Sur le centre de tri, les flux d'emballages légers et de papiers mêlés sont séparés en différentes fractions valorisables qui sont reprises par les filières de recyclage.

Matériaux	Acier	Aluminium	Cartons	Briques Alimentaires	Plastique s	Papiers	Refus de tri
Moyenne	2,62%	1,21%	35,55 %	1,23 %	14,50%	28,21%	16,59%

Répartition des différentes fractions obtenues près tri des Emballages légers et Papiers

Les refus, composés des déchets impropres au recyclage, dont une part notable des emballages appelés au titre des extensions de tri, ont été acheminés sur le site PIRSA (Sabadell-Espagne) pour y être transformés en combustibles solides de récupération

▶ <u>Détails des matériaux repris par les filières de recyclage</u>

Matériau	Tonnage	Exutoires
Tout-venant	7 742	SUEZ BTP – St Jean d'Illac (33) pour tri et répartition entre recyclage, valorisation & enfouissement (ISDND SOTRIVAL - Clérac (17))
Déchets verts	17 232	Compostage - SEDE Env Cestas (33)
Cartons	601	VEOLIA avant reprise pour recyclage –par SMURFIT KAPPA (33)
Bois	3 072	Recyclage EGGER – Rion-des-Landes (40)
Gravats	7 312	Recyclage – XEROS – Mérignac (33)
Ferrailles	1346	Recyclage – CEFERKA – Andernos-les-Bains (33)
DEA	1 918	Recyclage Valorisation - ECOMOBILIER
Déchets toxiques	214	Retraitement/ Valorisation
Piles	6,54	Recyclage - Retraitement- COREPILE
Batteries	6,41	Recyclage – CEFERKA- Andernos-les-Bains (33)
Huiles de vidanges	35,92	Recyclage - Usine OSILUB (76)
Huiles alimentaires	6,89	Valorisation en biocarburant – GECCO
D3E	824	Retraitement : Valorisation
Textiles	45	Réemploi Recyclage Valorisation ACTIFRIP
Amiante lié	131	Stockage - Jugazan (33)
Pneumatiques	38	Recyclage/ Valorisation ALIAPUR
Verre	5 158	OI Manufacturing - Site de Vayres (33)
Acier	184	ARCELOR MITTAL - Site de Olaberria - Espagne
Aluminiums rigides	26	PREZERO OYRAL GMBH - Site Freiberg - Allemagne
Aluminium souples	25	PREZERO OYRAL GMBH - Site Freiberg - Allemagne
Cartons	2 262	SMURFIT KAPPA - Site de Biganos
Briques alimentaires (ELA)	81	REVIPAC – Site SAICA - Espagne
Plastiques	634	VALORPLAST – Site SUEZ RV Bayonne (64) - EMC Mende (48) – SIRPLASTE (Portugal)
Plastiques	202	CITEO – Site EMC Mende (48)
Papiers, Journaux, Magazines	1 759	PAPREC – Site PAPRESA - Espagne

La quantité de matériaux recyclables issus des collectes sélectives s'élève à 10 331 tonnes en 2021, soit une hausse de 13 % par rapport à 2020 (9 144 tonnes), liée à l'augmentation des quantités d'emballages légers et papiers collectées de 8,5 % et de 9,5 % pour le verre et à l'amélioration des capacités d'extraction du nouveau centre de tri.

Le traitement des déchets verts collectés en porte-à-porte (PAP)

Ce flux est acheminé sur la plateforme de regroupement de la déchèterie pour professionnels de Lège-Cap Ferret, avant d'être repris par la société PAPREC AGRO afin d'être composté sur leur site de Saint- Christophe de Double (33).

e-Sensibilisation et prévention

► La sensibilisation au tri

En 2021, malgré la poursuite des limitations dues à la pandémie, les Ambassadeurs du Tri, en charge de la promotion du tri et de la prévention des déchets, sont intervenus sur 5 manifestations organisées sur le territoire de la COBAN, ce qui leur a permis de rencontrer plusieurs centaines de personnes.

Ils ont également divulgué les consignes de tri au sein de 15 écoles primaires, à destination de 1 041 élèves de 48 classes CM1/CM2.

Au cours de ces interventions ils ont principalement abordé des thèmes relatifs à la promotion du tri, mais également du gaspillage alimentaire et du compostage domestique.

En collaboration avec les syndics et/ou bailleurs, ils se sont assurés de la sensibilisation au geste de tri des habitants de 12 habitats collectifs, par le biais d'affichage, de distribution de documents, voire de rencontres et de réunions.

Ils sont également intervenus auprès des gérants et personnel de 21 hébergements de plein air (camping et villages vacances) pour mettre en place la communication à destination de leurs clients, grâce à un ensemble de supports déclinés en quatre langues.

Ils ont mené un audit détaillé de l'organisation et des moyens déployés sur les bâtiments communaux pour le pré-tri des déchets recyclables.

A la fin de l'année 2021, les communes d'Audenge, Lanton, Marcheprime et Mios, soit un total de 101 bâtiments et structures, ont ainsi fait l'objet d'une étude approfondie dans le but de proposer les améliorations nécessaires à un meilleur captage des recyclables.

Par ailleurs, les Ambassadeurs de Tri poursuivent régulièrement des contrôles de qualité auprès des usagers avant le passage des bennes de collecte, afin de s'assurer du bon respect des consignes de tri et détecter les éventuels dysfonctionnements de toute nature.

Ces contrôles donnent lieu à des rappels sur les consignes de tri et permettent d'améliorer la qualité du flux des déchets recyclables.



La prévention des déchets : distribution de composteurs individuels



La COBAN a poursuivi son opération de vente de composteurs individuels à prix préférentiel, afin de promouvoir la réduction des déchets à la source par le détournement d'une partie de la fraction fermentescible des déchets.

Cette opération a conduit à distribuer 863 composteurs en 2021 (en hausse de 25 % par rapport à 2020).

Au 31 décembre 2021, ce sont 5 681 foyers qui sont désormais équipés sur le territoire de la COBAN, soit un taux d'équipements de près de 14,7 % des maisons individuelles de la COBAN.

Les tonnages de biodéchets ainsi détournés du flux des OMR sont estimés entre 650 et 1 000 tonnes sur l'année 2021.



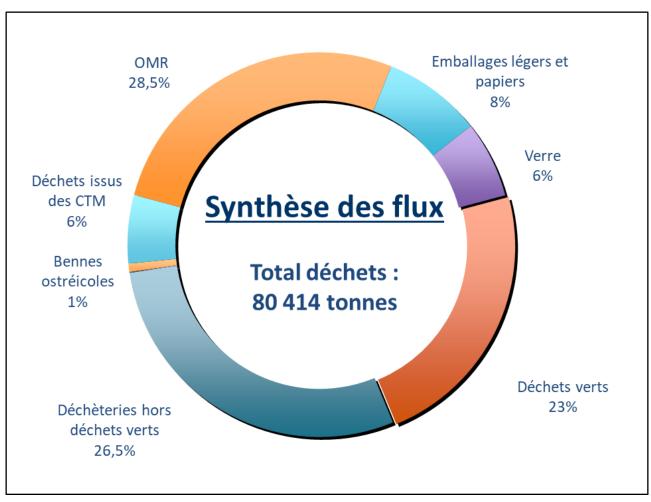
Des actions sont également amorcées avec les résidences pour la mise en place de composteurs collectifs.

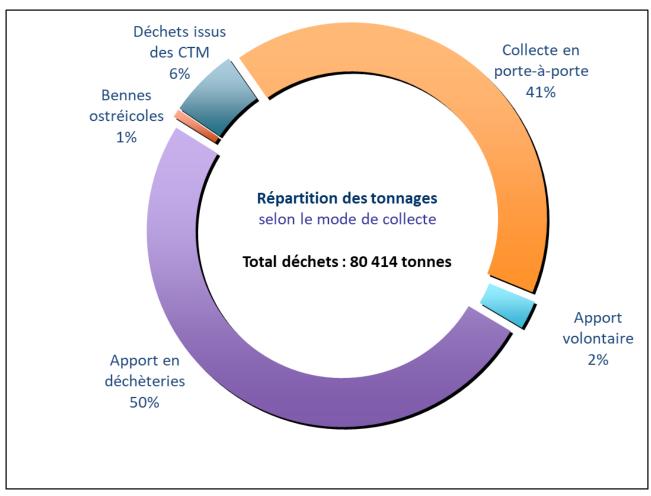
f- <u>Les indicateurs financiers</u>

INVESTISSEMENTS en € HT	2020	2021
Acquisition de bacs (1)	212 521 €	236 578 €
Acquisitions de matériels de transports, outillages, mobiliers (2)		
Bornes d'apports volontaires et conteneurs semi-enterrés	117 896 €	59 824 €
Déchèteries	8 279 €	10 836 €
Bennes à ordures ménagères	64 705 €	993 469€
Centres de transfert	1 477 €	2 334 €
Plateforme déchets verts Andernos-les-Bains	5 270 €	0.00€
Autres	2 500 €	0.00€
Total (2)	200 127 €	1 066 463 €
Aménagements et travaux divers (3)		
Décharges	2 120 €	30 761 €
Déchèteries	74 153 €	11 692 €
Plateforme déchets verts Andernos-les-Bains	42 793 €	3 295 €
Centres de transfert	61 185 €	62 884 €
Total (3)	180 385 €	108 632 €
Total (1+2+3)	593 033 €	1 411 673 €

a-Panorama alobal

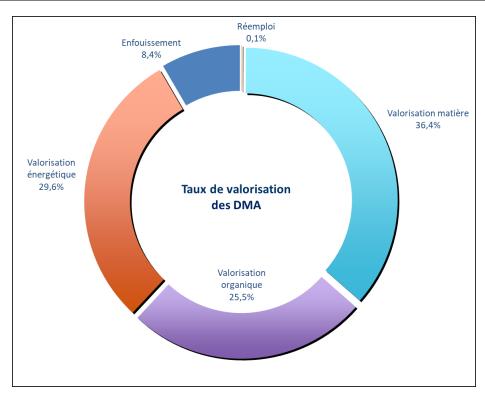
g- <u>Panorama giobai</u>				
	2019		2021	Variation 2020/2021
Population	65 402		68 432	2,7%
				_
Tonnage total de déchets collectés (PAP et AV)	33 773		34 773	+ 3,5%
Ratio (kg/an/hbt) des déchets collectés en PAP et AV	516		508	+ 0,8%
Nombre de visites en déchèteries	467 011		542 920	+ 17,3%
Tonnage total des déchets apportés en déchèteries	38 469	36 611	40 471	+ 10,5%
Ratio (kg/an/hbt) des déchets apportés en déchèteries	588	549	591	+ 7,7%
Tonnage total des déchets ménagers & assimilés	72 242	70 203	75 244	+ 7,2%
Ratio (kg/an/hbt) des déchets ménagers & assimilés	1 105	1053	1 100	+ 4,5%
Tonnage total des déchets pris en charge	79 385	76 021	80 414	+ 5,8%
Indice de réduction des déchets (base 100 en 2010)	124	121	129	+ 7,2%





Indicateur de valorisation

		% pourcentage du flux				
2021	Tonnages	Réemploi	Valorisation matière	Valorisation organique	Valorisation NRJ	Stockage
OMr	21 649		0,40 %	2,30 %	83 %	14,30 %
Emb. et papiers	11 881		100 %			
Déchets verts	18 418			100 %		
Tout-venant	7 742			5 %	55 %	40 %
Cartons	601		100 %			
Bois	3 072		100 %			
Gravats	7 312		100 %			
Ferrailles	1346		100 %			
DEA	1 918		100 %			
Déchets toxiques	214				100 %	
Piles	6,5		100 %			
Batteries	6,4		100 %			
Huiles de vidanges	35,9		100 %			
Huiles alimentaires	6,9				100 %	
D3E	824		100 %			
Textiles	45,0	100 %				
Amiante lié	131					100 %
Pneumatiques	38		50 %		50 %	
Déchets ostréicoles	557		90 %			10 %
Total	75 804	45	27 610	19 303	22 467	6 379
%		0,1 %	36,4 %	25,5 %	29,6 %	8,4 %



- En lien avec le marché de collecte : nouveau prestataire depuis 2020 et évolution des modalités de collecte :
 - · modification et harmonisation des modalités de collecte de déchets verts en porte-à -porte,
 - · extension de la collecte des encombrants à l'ensemble du territoire,
 - · diminution des fréquences estivales de collecte des ordures ménagères sur Lège-Cap Ferret de 3 à 2 passages hebdomadaires.



• Mise en place du tri et de la valorisation de nouveaux flux en déchèteries :



- · plastiques durs sur la déchèterie pour professionnels de Lège-Cap Ferret,
- · extraction de bois de catégorie A des flux réceptionnés sur les sites de regroupement.
- Initiation d'une étude mutualisée au niveau départemental sur les modes de traitement des déchets non dangereux (OMr, tout-venant des déchèteries, refus des centres de tri) et la structuration de ces filières, suite à la prise de monopole de VEOLIA sur les sites de traitement des OMr en Gironde et les très fortes hausses tarifaires consécutives.
- Arrêt du dispositif des poubelles de mer.

C- Créative et innovante

1- LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

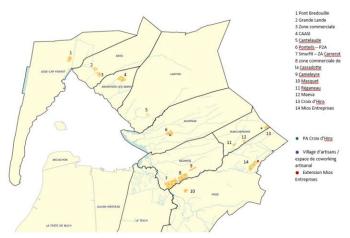
a-Au sein de la COBAN

La Direction du Développement économique est chargée de mettre en œuvre la stratégie communautaire en matière de développement économique et notamment :

- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de Zones d'Activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- les actions de développement économique ;
- la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

► Création et aménagement des Zones d'Activités de la COBAN

En 2021, la COBAN a continué les études en vue de l'aménagement de nouvelles Zones d'Activités ou de l'extension de Zones d'Activités existantes au nombre de 15 et notamment :



- aménagement de l'extension de la ZAC Mios Entreprises : réalisation d'études environnementales et rendus des relevés fauneflore sur le cycle annuel ;
- étude d'une extension du CAASI à Andernosles-Bains : réalisation d'une étude de défrichement ;
- création du giratoire de Réganeau Marcheprime: les travaux sont réalisés sous délégation de maîtrise d'ouvrage du département à la COBAN avec un financement communal (20 %). Ils ont débuté le 17 mai 2021.

► Entretien et requalification des voiries

S'agissant de l'entretien courant des voiries, la COBAN a conclu des conventions de gestion avec chaque commune afin que les services communaux continuent d'intervenir pour le compte de la COBAN.

En contrepartie, celle-ci rembourse le coût de l'entretien sur la base de l'évaluation du transfert des charges proposée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Concernant la requalification des voiries, la COBAN a élaboré un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) estimé à 4 766 170 millions d'euros, phasé sur 5 ans.

En 2021 ont été ainsi réalisés les programmes suivants :

Rue Gustave Eiffel à Biganos - Tranche 1

Le projet de réhabilitation de la voirie de la rue Gustave Eiffel a fait apparaître des surcoûts non prévus au PPI liés à l'absence de structure de chaussée lourde, ainsi qu'à la nécessité de créer un cheminement pour sécuriser la circulation des piétons.

Il a été décidé en comité de pilotage de scinder cette opération en 2 tranches, une réalisée en 2021 et l'autre en 2022.

Afin de limiter l'impact sur le PPI, la réhabilitation d'une autre rue de la Zone d'Activités de la Cassadotte a été repoussée d'une année.

Les travaux de la 1^{ère} tranche ont démarré en mars 2021 et se sont achevés à la fin du mois de mai.

<u>Lancement du projet de la rue de la Praya à Lège-Cap</u> <u>Ferret pour la réalisation des travaux en 2022</u>

La réunion publique sur la réhabilitation de la rue de la Praya dans la Zone d'Activité Économique de Lège-Cap Ferret a permis d'établir le calendrier le plus adéquat et d'ajuster les travaux en fonction des retours argumentés des usagers, mais aussi d'élargir le périmètre d'intervention de l'opération suite à l'étude des entreprises de la ZAE.

Le projet a légèrement été modifié et une centaine de mètres de voirie a été rajoutée. Les travaux démarreront en septembre 2022.



► Commercialisation de terrains

- ZA Réganeau à Marcheprime : 1 compromis et 6 ventes
- ZA Carrerot à Biganos :
 2 compromis et 1 vente
- Cameleyre à Biganos: 1 vente
- CAASI à Andernos-les-Bains : 2 compromis et 1 vente

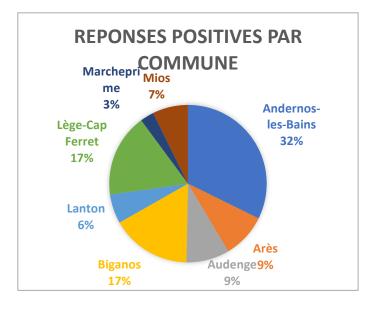
Les actions de développement économique en 2021

• COVID-19: AIDE « COUP DE POUCE PETITES ENTREPRISES »

À l'issue de la crise sanitaire de la COVID-19, certaines TPE (Très Petites Entreprises) du territoire ont été fragilisées par un manque d'activité.

Il a ainsi été décidé de mettre en œuvre un régime d'aide. L'objectif de cette aide visait à soutenir la trésorerie des TPE fermées lors des confinements en leur accordant une aide forfaitaire de 1000 €.

Pour cela un règlement d'intervention a été approuvé, définissant les critères et les modalités d'attribution et un budget de 775 200 € a été alloué à cette action.

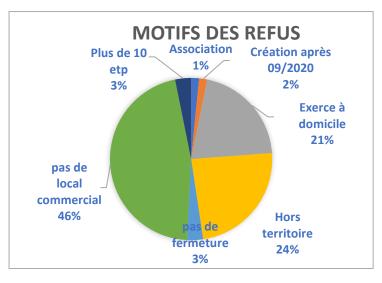


La majorité des refus tient principalement au fait que les entreprises ne disposaient pas de local (recevant du public ou activité à domicile).

A noter aussi qu'un quart des refus sont des demandes d'entreprises domiciliées hors territoire.

Sur les 394 dossiers réceptionnés, le bilan est le suivant :

- -324 demandes ont été accordées soit un budget de 324 000 € ;
- -70 demandes ont été refusées ;
- -10 dossiers ont été classés sans suite faute d'éléments validant leur dossier.



• LES TIERS LIEUX

L'étude structuration a été poursuivie pour un positionnement de 3 tiers-Lieux complémentaires sur le territoire de la COBAN.

Des enquêtes et des ateliers ont été organisés avec les entreprises du territoire afin de mieux comprendre leurs besoins.

Deux sites sont à l'étude : Arès dédié au numérique et aux activités culturelles, et Audenge prédestiné à un pôle artisanal.



Afin de co-construire ce projet avec les futurs utilisateurs, d'imaginer la meilleure programmation possible et de proposer la gouvernance la plus adaptée, la COBAN a associé dans cette démarche, des entreprises, des salariés résidants du territoire et des investisseurs au travers d'une enquête en ligne qui a recueillie plus de 100 réponses et des workshops ont également été organisés.

• LE PÔLE BOIS

La forêt est la véritable colonne vertébrale de l'écosystème territorial et de l'économie locale. Situé au cœur du massif forestier des Landes de Gascogne, le Nord Bassin accueille toute une chaîne d'acteurs évoluant dans le secteur du bois, dont la SMURFIT KAPPA, leader dans le domaine du papier et de l'emballage mais aussi de nombreuses TPE et PME de la construction. L'objectif de la COBAN est d'accroître la valeur ajoutée issue de cette matière première et de développer un pôle bois.

Le positionnement de ce pôle bois a légèrement été revu afin de garantir son succès en l'ouvrant également aux matériaux biosourcés.

► Soutien aux clubs d'entreprises et associations à vocation économique

Partenaire des clubs et associations d'entreprises, la COBAN a soutenu, en 2021 :



- le CACBN pour l'organisation de la 7ème Édition des Trophées PassNord en octroyant une subvention de 20 000 €.
- Cet événement est destiné à sensibiliser les collégiens et lycéens au monde de l'entreprise ;
- le DEBA pour l'organisation de son évènement, les Challenges de la Création et Reprise d'Entreprises par l'octroi d'une subvention de 10 000 € ;
- la recyclerie ATENOBA avec la signature d'une convention pluriannuelle (3 ans) indiquant la prise en charge intégral des loyers annuels à hauteur de 18 780 €.

► <u>Les visites d'entreprises</u>

Une première visite d'entreprise a été organisée en 2021 pour rencontrer les entrepreneurs de la Zone d'Activités Réganeau de Marcheprime, en présence du Maire de la commune et du Vice-président en charge du Développement économique.

D'autres visites ont eu lieu dès le début 2022.



b-En synergie avec les territoires voisins

L'agence de développement économique BA2E



Créée en avril 2016 et financée par les 3 intercommunalités de la COBAN, à hauteur de 192 500 €, la COBAS et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, l'Agence de Développement Economique Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre Expansion, BA2E, a comme mission principale d'accompagner la création et le développement des entreprises sur les 17 communes du Pays BARVAL.

Véritable guichet unique pour les acteurs économiques souhaitant développer un projet, elle a pour objectif de les informer et de les orienter vers le bon interlocuteur institutionnel. L'agence vise à simplifier les démarches des entreprises.

Cette agence a ainsi pour vocation de :

- conseiller et accueillir les entreprises du territoire ;
- accompagner des entreprises et des porteurs de projets. BA2E a ainsi accompagné plus de 300 personnes en 2021 dont 108 du territoire de la COBAN;
- promouvoir notre territoire pour attirer de nouvelles entreprises et créer des emplois ;
- instaurer des partenariats avec les acteurs économiques locaux, leurs différents représentants associatifs ;
- gérer un outil informatique recensant les disponibilités immobilières et foncières.

Le site internet dédié www.ba2e.com répertorie l'offre immobilière du territoire (location ou vente de locaux, de terrains, espace coworking...).

Principalement déployée autour de l'artisanat, le commerce, les services et l'industrie, l'activité économique du territoire du Pays BARVAL est constituée en majorité de petites et moyennes entreprises (TPE, PME).

Ce territoire a su également développer de nouvelles filières stratégiques dont les « Bois et Forêt » placée sous la responsabilité de la COBAN.

Plus de 110 entreprises et 1 500 emplois évoluent directement dans cette filière à l'échelle du Pays. La forêt d'une superficie de 11 4000 hectares couvre 76 % de sa surface.

L'agence BA2E dispose depuis mi-2022 de nouveaux locaux à La Teste de Buch, dont les travaux ont été lancés en 2021.

▶ R'Commerce pour vendre et consommer en circuit court

En complément du soutien financier du programme européen LEADER, la COBAN a apporté une aide de 10 000 € en 2021 au dispositif *R'Commerce* initié par la Communauté de Commune du Val de l'Evre à l'échelle du Pays BARVAL.

Pour les résidents et estivants du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, R'Commerce.fr, est le site de référence pour consommer autrement des produits locaux en ayant connaissance de tous les commerces et artisans adhérents à ce réseau.

Sur les 1 000 entreprises adhérentes au total, 256 entreprises sont domiciliées à la COBAN dont :

- 56 à Andernos-les-Bains,
- 8 à Arès.
- 27 à Audenge,
- 61 à Biganos,
- 11 à Lanton,
- 18 à Lège-Cap Ferret,
- 24 à Marcheprime,
- 51 à Mios.

2- LE THD (TRÈS HAUT DÉBIT) - LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS

a-Gironde Haut Méga, qu'est-ce que c'est?

Gironde Haut Méga, ce sont 1 425 chantiers répartis sur l'ensemble du département 33 pour raccorder en 6 ans 466 000 foyers, entreprises, services publics et collectivités à la fibre optique. Avec en moyenne 20 000 nouveaux habitants par an, la Gironde connaît une saturation de ses réseaux ADSL. L'objectif est donc de réussir à desservir 100 % du territoire en Très Haut Débit (THD) en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Il s'agit du plus grand chantier départemental de France.

b-Les acteurs du projet

Le syndicat mixte Gironde Numérique (qui regroupe le Conseil départemental, les 27 EPCI dont la COBAN et leurs partenaires) est l'acteur principal de ce projet. Il délègue la conception et la réalisation des travaux ainsi que l'exploitation du réseau à Gironde Très Haut Débit, une filiale d'Orange.

Sept sous-traitants (EIFFAGE, CIRCET groupe, INEO Engie, SPIE, SOGETREL, groupe SCOPELEC, NGE) se partagent les 1 224 chantiers. Ils construisent le réseau et pré-raccordent les clients.

c-Chiffres à retenir du déploiement du THD à la COBAN en 2021

- 53 % du territoire est couvert par la fibre
- 48 889 habitations et locaux professionnels devraient être raccordés à la fibre jusqu'en 2024.

Communes	Construit (%)
ANDERNOS-LES-	40 %
BAINS	
ARES	68 %
AUDENGE	64 %
BIGANOS	69 %
LANTON	65 %
LEGE-CAP FERRET	52 %
MARCHEPRIME	0 %
MIOS	47 %

En 2021 s'est poursuivie la phase 2 du chantier :

- environ 25 000 prises de fibre optique ont déjà été installées entre 2018 et 2021 soit plus de la moitié des habitations du Nord Bassin;
- c'est un investissement majeur pour l'avenir représentant 740 M€, cofinancés à hauteur de 115 M€ de subventions d'investissement par le Département, les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et l'Europe.

La COBAN a investi pour sa part 1,676 M€ sur un coût total de travaux 50,5 M€ sur son territoire;

 un chantier global qui permet la création de 500 emplois dont certains seront pérennisés car les raccordements continueront dans les années à venir;

• un volet social sans précédent de 178 000 heures

d'insertion et 31 549 d'heures de formation.





3- AMÉLIORATION DES SERVICES A L'USAGER

a-Mutualisation des services

► <u>Le service des Archives communautaires</u>

Le Service d'Archives mutualisé a été mis en place le 1^{er} janvier 2018 dans le but de contribuer à la sauvegarde de l'histoire du territoire et du développement des savoirs locaux.

Il a en charge la gestion des archives municipales d'Andernos-les-Bains, Lanton, Marcheprime et Mios, ainsi que des archives communautaires de la COBAN.

Participations annuelles 2021:

- 17 922,37 € pour Andernos-les-Bains, soit une hausse de 21,4 %,
- 16 560,47 € pour Lanton, soit une hausse de 20,7 %,
- 2 093,80 € pour Marcheprime, soit une baisse de 4,4 %,
- 3 877,24 € pour Mios, soit une hausse de 307,4 %.

Collecte et traitement

Les mises à jour annuelles et les éliminations réglementaires ont été effectuées pour chacune des collectivités concernées.

Il est à préciser que partout, à quelques exceptions près, c'est l'archiviste qui assure la totalité du travail, depuis le nettoyage des dossiers jusqu'à l'inventaire, en passant par le conditionnement, la cotation des boîtes et la rédaction des bordereaux de transfert sur lesquels les référents-archives apposent ensuite leur signature.

Les fonds d'archives publics peuvent être enrichis par des dons, des dépôts ou de simples prêts d'archives privées, officialisés par une convention. Ces documents (d'origine familiale, entrepreneuriale, associative: plans, photos, cartes postales, etc.), souvent précieux et complémentaires, sont numérisés et conservés au regard de leur intérêt pour l'histoire locale.

Ainsi, les habitants, devenus de précieux auxiliaires et témoins du passé, peuvent participer à la sauvegarde du patrimoine intercommunal.

Métrages linéaires des Archives éliminées en 2021 :

Communes	m. l.
Andernos-les-Bains	31,69
Lanton	30,30
Marcheprime	11,75
Mios	11,28
COBAN	19,47
Total	104,49



Au sein de la COBAN, l'archiviste a dû trier les dossiers du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) de 2015, afin de séparer les dossiers anciennement instruits par la DDE qui ont été récupérés par la DREAL.

Pour les dossiers instruits par la COBAN depuis mai 2015, il est demandé, avant chaque élimination, à chacune des Mairies adhérentes au service ADS, si elles souhaitent récupérer certains dossiers.

L'instruction mutualisée des actes d'urbanisme

Depuis le 1^{er} mai 2015, 6 des 8 communes de notre territoire ont décidé de mutualiser l'instruction des autorisations d'urbanisme à la COBAN qui a créé le service chargé de l'Application du Droit des Sols (A.D.S.). Il s'agit des villes d'Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Marcheprime et Mios.

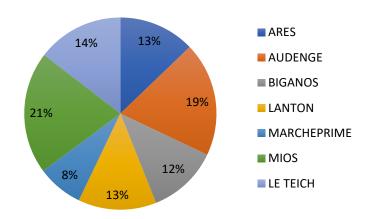
Pour aller plus loin dans la recherche de mutualisation, ce service a également été proposé à la commune du Teich (limitrophe de la COBAN).

Pendant le 1^{er} semestre 2021, le service ADS a rempli ses missions avec seulement 4 instructeurs et 1 secrétariat, puis au second semestre, deux agents sont venus renforcer l'équipe.

L'année 2021 a également été marquée par la mise en place de la dématérialisation des actes d'urbanisme, à échéance au ler janvier 2022.

L'activité du service A.D.S. en chiffres

Répartition des dossiers par commune



Nombre de dossiers traités

Du ler janvier au 31 décembre 2021 le service a traité : 3 396 actes (tous types confondus) 1 dossier déposé sur 4 est incomplet et doit faire l'objet d'une demande de pièces complémentaires par le service.

Actes bruts						
Nombre d'actes/commune	PC	DP	CU*	PA	PD	Total sur 12 mois
ARES	156	211	6	2	8	383
AUDENGE	234	256	48	7	6	551
BIGANOS	145	280	32	5	15	477
LANTON	160	272	30	5	6	473
MARCHEPRIME	94	170	9	2	4	279
MIOS	251	419	39	4	6	719
LE TEICH	177	288	32	9	8	514
TOTAL	1 217	1896	196	34	53	3 396

Actes pondérés						
Coeff	1	0,6	0,6	2	1	
Nombre d'actes/commune	PC	DP	CU	PA	PD	Total
ARES	156	127	4	4	8	298
AUDENGE	234	153,6	28,8	14	6	436
BIGANOS	145	168	19,2	10	15	357
LANTON	160	163,2	18	10	6	357
MARCHEPRIME	94	102	5,4	4	4	209
MIOS	251	251,4	23,4	8	6	540
LE TEICH	177	172,8	19,2	18	8	395
TOTAL	1 217	1 137,6	117,6	68	53	2 593

Délai moyen d'instruction par types d'acte

Celui-ci est à analyser au regard du délai règlementaire d'instruction hors majoration de délais ou dossier incomplet soit pour les CU 2 mois, les DP 1 mois les PC : 2 ou 3 mois et les PA 3 mois.

	PC*	DP	CU*	PA	PD
Délai règlementaire (exprimé en jour)	60	30	60	90	60
Délai de transmission Mairies => COBAN (en jours)	6,18	4,93	3,52	5,14	6,52
Délai moyen d'instruction à compter de la réception par le service	41,25	16,41	39,54	68,83	12,59
Délai moyen d'instruction à compter du dépôt du dossier en Mairie (en jours)	48,25	21,94	43,20	68,83	19,40

Dépôt des demandes d'urbanisme en ligne!

Désormais, les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, et permis de démolir) peuvent être déposés en ligne via le lien suivant : https://coban.geosphere.fr/guichet-unique

Après avoir créé un compte, l'administré peut saisir sa demande en ligne et joindre les pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Cette interface permet également de suivre l'avancée de chaque dossier.

Le dépôt du dossier papier reste toujours possible directement en Mairie.

Pour les permis de construire, 36 % des dossiers étaient incomplets en 2021.

b-De nouveaux outils de communication

Avec pour objectif de mieux faire connaître ses services, de faciliter la proximité avec les habitantes et les habitants du Nord Bassin et de faire connaître plus largement ses actions, la COBAN a retravaillé sa stratégie de communication et s'est dotée de nouveaux outils :

- le <u>site web www.coban-atlantique.fr</u> a été entièrement refondu pour une lecture et une navigation plus intuitives ;
- une page Facebook COBAN a été créée, dans laquelle on retrouve de nombreuses publications et actualités au sujet de la COBAN et de ses actions. Le nombre de followers ne cesse d'augmenter et les interactions en direct avec nos usagers se multiplient;
- des points presse sont régulièrement organisés et de multiples communiqués sont transmis à la presse ;
- des relations régulières sont établies avec les services Communication des 8 communes de l'agglomération : réunions d'information, échanges, diffusion de communiqués et relais des communications respectives ;
- la page Linkedin de la COBAN a été reprise afin d'y poster régulièrement de l'actualité métier;
- de nombreux supports ont été revus dans le fond et la forme afin de mieux valoriser l'ensemble de nos services et mieux les faire connaître auprès de la population : nouveau COBAN Mag, plaquette et vidéo sur le projet de territoire, calendriers de collecte, plaquettes diverses, etc.;
- des outils spécifiques pour l'envoi de mails et de SMS en masse ont été déployés;
- un extranet, un « Zoom sur le Bureau » et des séminaires de travail ont été mis en place pour faciliter la diffusion d'information interne pour les élus de la COBAN.

L'ensemble de ces éléments constitue un moyen pour les habitants d'être informés et impliqués dans la vie et les projets du territoire de l'intercommunalité.

4- TOURISME DURABLE

Les élus ont travaillé sur un projet Tourisme reposant sur 2 orientations principales :

- la mise en valeur de l'écotourisme, en étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne dont le périmètre s'étend sur les 5 communes concernées,
- le développement d'une offre de services à la population locale.

a-Les missions Printemps/Été de l'OTI Cœur du Bassin

► <u>Accueil et information</u>

- Collecte, saisie et mise à jour de l'information touristique.
- Traitement personnalisé des demandes d'information.
- Accueil du public conformément aux protocoles sanitaires en vigueur.
- Accueil téléphonique renforcé en haute saison pour favoriser la vente à distance.



22 900 visiteurs renseignés au comptoir 4 500 demandes de renseignements touristiques gérées par téléphone 480 demandes d'information traitées par mail

► <u>Production et commercialisation</u>

- Programmation d'une offre de visites d'avril à octobre pour le grand public.
- Reprise de la commercialisation groupe.
- Déploiement de parcours de découverte du territoire en autonomie : fiches rando, pistes de Robin, géocaching.
- Conseil et vente des visites et de l'offre touristique locale proposée par les partenaires de loisirs.





2 100 participants aux visites « grand public » Taux de satisfaction de 95 % des participants aux visites OT

700 contrats de location de vélos

78 000 € : CA des ventes au comptoir (vélos, visites, billetterie, boutique)

17 00 € : CA du service groupe

b-Les missions Automne/Hiver

▶ Promotion et Communication

- Communication print : création de contenu multi médias et réalisation de brochures ciblées « grand public » et « clientèle groupe »
- Communication digitale: création d'une nouvelle page Facebook, mise à jour du site internet, veille et suivi des sites d'avis en ligne, envoi mensuel de newsletters « agenda »

32 500 exemplaires du Guide de Destination diffusés au grand public

65 000 connexions sur le site internet

tourisme-coeurdubassin.com

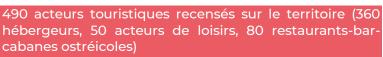
87 % de nouveaux utilisateurs sur le site internet

1 173 abonnés à la page Facebook (créée en mars 2021)

504 abonnés à la newsletter « agenda »

► Coordination et Accompagnement des acteurs

- Accompagnement des hébergeurs : aide au classement, suivi législation et assistance aux déclarations taxe de séjour.
- Relais auprès des acteurs sur les dispositifs d'aides et protocoles sanitaires selon les évolutions réglementaires.
- Relation partenariale renforcée autour de temps d'échanges conviviaux.
- Réflexion autour d'un nouveau marketing de services répondant aux attentes de nos acteurs professionnels.
- · Vente de packs partenaires.



30 % des acteurs sont partenaires de l'OT (soit 145 partenaires)

19 newsletters envoyées aux acteurs

24 000 € de CA issus des packs services vendus aux partenaires

5- DIFFUSIONS CULTURELLES

a-Les Escapades Musicales

La 11^{ème} édition des « *Escapades Musicales* » a été à nouveau annulée en 2021 en raison de la crise sanitaire.

La convention déterminant la participation financière de la COBAN auprès des organisateurs de ce festival a été adaptée sous forme d'un avenant reportant le versement de ces fonds.

b-Partenariat avec Radio Cap Ferret

En contrepartie de la mise à disposition d'un local à Radio Cap-Ferret, cette radio du Nord Bassin créé des messages radiophoniques réguliers promouvant les actions de la COBAN sur son territoire.



D- Solidaire et participative

1- UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBRÉE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la COBAN est compétente en matière d'habitat sur son territoire. Par ses nouveaux statuts, la COBAN a été dans l'obligation de se doter à court terme d'un Programme Local de l'Habitat, un PLH.

Document stratégique et opérationnel, le PLH a pour vocation de présenter les orientations définies par le Conseil communautaire en matière de politique de l'habitat.

Ces orientations doivent être déclinées en actions opérationnelles, traduites en moyens humains et financiers.

Sur la base d'une analyse des besoins de la population sédentaire et des populations

saisonnières, dans un contexte de forte croissance démographique dû à l'attractivité du Nord Bassin, le PLH définit des principes partagés pour le développement d'une offre de logement équilibrée, adaptée et diversifiée dans les parcs immobiliers existant ou futur.

Le PLH vise ainsi à identifier et développer les synergies entre les 8 communes du territoire tout en s'appuyant sur les spécificités de chacune d'entre elles et les inscrits projets communaux sur documents d'urbanisme existants, et notamment les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).

Le Programme Local de l'Habitat a pour objectif de définir une feuille de route partagée pour arrêter des principes d'équilibre de l'offre de logements sur le territoire.

Il ne doit donc pas reprendre seulement une somme de stratégies communales mais plutôt de concevoir de concert des orientations partagées sur le territoire de la COBAN.

Dans ces conditions, le bureau d'études retenu en 2020 devait intégrer ses disparités territoriales pour proposer un PLH adapté et global tenant compte de

ces spécificités et de l'offre actuelle de logements qui ne répond pas toujours aux attentes des habitants en toutes saisons.

Echanges

La démarche d'élaboration du Programme Local de l'Habitat initiée en 2020 s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année 2021 pour que celui-ci puisse être adopté définitivement en 2022.

Dès son adoption, il sera ensuite opérationnel pendant 6 ans, en lien étroit avec les PLU communaux et le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, porté par le SYBARVAL, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

Une réunion publique a eu lieu à Arès le 23 novembre 2021 permettant de présenter les grandes lignes imaginées pour le PLH du Nord Bassin.

2- UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

a-COB'EMPLOI

La plateforme COB'EMPLOI a été lancée en 2017 à l'initiative de la COBAN.

Elle a pour principal objectif de permettre de trouver une activité professionnelle, une formation ou un stage depuis les offres proposées par les nombreuses entreprises de son territoire ou de territoires voisins dans un rayon de 50 km.

Cette plateforme, mise en place avec le prestataire JobiJoba recense ainsi toutes ces offres au sein d'un même site internet cobemploi.fr gratuit et accessible à toutes et tous, que l'on soit demandeur d'emploi, prêt à se reconvertir ou à changer d'orientation.



Année 2021*	Année 2020*	
155	65	Comptes candidat créés
187	134	Alertes créées
13 418	7 233	Alertes emplois envoyés
59	49	CV créés via HelloCV

Quelques chiffres clés en 2021:

- 3 409 visites
- · 1955 utilisateurs
- 22 500 pages consultées.



Année 2021*	Année 2020*	
13	7	Comptes recruteurs créés
35	17	Annonces exclusives déposées
52	3	Recherches dans la CVThèque





À la suite de ces résultats encourageants, la COBAN a souhaité dès 2020 renouveler son contrat avec le prestataire JobiJoba.

Un des objectifs de ce renouvellement de contrat a été de donner un nouveau design à la plateforme afin de la rendre plus accessible et plus dynamique pour les recruteurs et pour les candidats.

Pour parvenir à cette refonte du site COB'EMPLOI, de nouveaux visuels ont été mis en ligne.

Ce nouveau site intègre désormais des articles portant sur l'actualité de l'emploi du territoire ainsi que sur les partenaires pourvoyeurs d'emploi.

Cette actualisation du site s'est concrétisée en fin d'année 2021.

L'espace recruteur va également évoluer en 2022 avec l'intégration de l'ATS « AppRecruteur ». Cette application, interconnectée à SmartForum permettra :

- une optimisation du dépôt d'offres ;
- un meilleur suivi des candidatures, avec des entretiens vidéo ou différés et des tests proposés aux candidats :
- plusieurs collaborateurs sur une campagne de recrutement ;l'accès à un moteur de recherche/CVthèque ;la création d'une page carrière.

b-CONNECT'ENCES

De 2015 à 2017, le Pays BarVal a mis en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale (GPECT).

Le GPECT vise à conduire des démarches coordonnées entre les entreprises et les acteurs locaux.

Connect'ences, plateforme territoriale pour l'emploi partagé, concrétise l'un des axes de travail de la démarche de GPECT.

Elle répond à un besoin identifié de partager des salariés avec d'autres employeurs.

Le projet a été conçu avec un groupe pilote d'entreprises locales qui ont exprimé des attentes très concrètes dans ce domaine.

Quelques chiffres:

- 18 000 établissements sur le territoire,
- 18 partenaires CONNECT'ENCES,
- 17 communes couvertes.



3- SOLIDARITÉ, SANTÉ ET PARENTALITÉ

a-Participation à la construction du C.I.S. de BIGANOS

Après avoir participé aux financements de 2 écoles primaires en 2018 et 2019 par le biais de fonds de concours, la COBAN a participé financièrement à la construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours (C.I.S.) à Biganos.

Le C.I.S. de Biganos, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SDIS 33, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, a nécessité un budget total de 5 864 773,85 € dont 33,7 % ont été supportés par la COBAN.

Cette nouvelle caserne est opérationnelle depuis le printemps 2021. Elle est aménagée au lieudit de « La Cassadotte », à quelques encablures de l'autoroute A660, au croisement des communes de Marcheprime, Mios et Audenge, son territoire d'intervention.

b-Le LAEP: une structure d'accompagnement à la parentalité

Depuis le 1er septembre 2019, la COBAN gère le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) mutualisé et itinérant entre 7 communes.



▶ Qu'est-ce que le LAEP?

Le LAEP prend tout son sens dans une politique d'accompagnement à la parentalité. C'est un espace d'écoute bienveillante et attentive à l'égard des familles et des enfants de moins de 6 ans.

Il favorise les échanges entre les parents, tout en leur permettant de passer un temps privilégié de jeu avec leur.s enfant.s, il propose à l'enfant un lieu d'éveil et un temps collectif en toute sécurité en présence de son.ses parent.s, il rompt l'isolement des familles, en présence de 2 accueillants disponibles et à l'écoute.

De plus, ce lieu permet aux parents d'échanger et de rencontrer d'autres parents et enfants et de partager leurs expériences.

Il est ouvert à tous les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'au moins un adulte familier.

Les futurs parents ont également pleinement leur place au sein du LAEP.

Sans rendez-vous ni inscription préalable, l'accueil des familles s'effectue gratuitement, de façon anonyme, et les échanges restent confidentiels.

Le LAEP accueille environ 300 familles par an.

► Bilan des fréquentations en 2021

L'année 2021 est à nouveau une année non représentative en termes de fréquentation.

Du fait du contexte sanitaire, les familles se sont moins déplacées et des contraintes d'accueil ont été prescrites durant cette période.

En effet, dès le 1^{er} février, les recommandations émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour les services de soutien à la parentalité ont imposé une limitation d'accueil d'un adulte pour 8 m² (sans prendre en compte le nombre d'enfants).

Compte tenu de la surface des locaux du LAEP dans chaque commune et de la présence obligatoire de 2 professionnels par séance, la capacité a été limitée à 4 parents accompagnés de leur.s enfant.s, avec une inscription préalable.

Cette capacité a été portée à 6 parents à Mios en raison de la superficie de la salle.

Le LAEP a été ainsi confronté à une double contrainte : faire connaître le service tout en limitant le nombre de personnes accueillies. Cette situation n'a pas permis de développer de façon optimale la communication auprès des familles nouvellement installées sur notre territoire.

De plus, le système de pré-inscription qui nous a été imposé a fait perdre la souplesse de fréquentation à laquelle les familles sont attachées.

Au 1^{er} octobre 2021, les recommandations se sont allégées, permettant un accueil d'un adulte pour 4 m² de surface sans inscription préalable. Les effets se sont fait ressentir rapidement avec des fréquentations en augmentation et l'arrivée de nouvelles familles.

▶ Une équipe formée et à l'écoute

L'équipe est constituée de 10 accueillants, répartis sur 7 sites.

- 10 professionnels qualifiés dans la Petite Enfance;
- équipe pluridisciplinaire : éducateurs pour jeunes enfants, psychologues, thérapeutes ;

Les agents sont régulièrement formés car le LAEP est aussi un lieu de prévention. L'équipe suit des formations afin d'être parfaitement en adéquation avec le monde de l'enfance. Cette année, elle a été sensibilisée aux signes évocateurs du burn-out parental.



c-Le Contrat Local de Santé



Le Contrat Local de Santé (CLS) permet de repérer et de répondre aux enjeux de santé d'un territoire afin de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales, ainsi que d'améliorer les parcours de santé.

Il adopte une approche globale et porte ainsi sur la promotion et la prévention de la santé, les soins (ambulatoires et hospitaliers), l'accompagnement médico-social, mais agit aussi sur les déterminants sociaux (habitudes et conditions de vie, emploi, éducation...). Il permet d'être au plus près des problématiques locales et de s'adapter aux spécificités du territoire.



5 axes prioritaires ont été identifiés puis validés en Comité de Pilotage :

- > Axe 1: renforcer l'offre de soins et la prise en charge des publics
- > Axe 2 : soutenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage
- > Axe 3 : améliorer les accompagnements en santé mentale
- > Axe 4 : promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé
- > Axe 5 : créer des environnements favorables à la santé.

Le Contrat Local de Santé du Pays BARVAL, signé le 2 mars 2022, est un des premiers que la Région a conclu.

Sont également signataires, aux côtés des 3 intercommunalités partenaires (COBAN, COBAS, Communauté de Communes du Val de l'Eyre), l'ARS, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, la CPAM, la MSA, la CARSAT, l'Education Nationale, la CAF, le Centre Hospitalier d'Arcachon, la Clinique d'Arcachon, l'Hôpital Privé Wallerstein, le Centre Hospitalier Charles-Perrens, le Centre Hospitalier de Cadillac, les Unions régionales des Professionnels de Santé Dentistes et Pharmaciens.



2 ► LA VIE DE L'AGGLO



A- Des compétences élargies

1- LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

1° En matière de développement économique :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de Zones d'Activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme pour les communes d'AUDENGE, BIGANOS, LANTON, MIOS et MARCHEPRIME.

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de Secteur ; Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même Code.

Dans la mesure où, entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y sont opposé, conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, la Communauté d'Agglomération n'est pas compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

3° En matière d'équilibre social de l'habitat :

Programme Local de l'Habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4° En matière de politique de la ville :

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de Ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le Contrat de Ville.

5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, qui se limitent à :

- o 1º L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;
- 2º L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau;
- o 5° La défense contre les inondations et contre la mer;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines;

Cette compétence est transférée au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

6° En matière d'accueil des Gens du Voyage :

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage ;

7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

8° Eau

9° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT; cette compétence est transférée au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

10° Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT; cette compétence est transférée au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

2- LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La Communauté d'Agglomération exerce en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

- l° Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- 2° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- **3º** Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire;
- 4º Action sociale d'intérêt communautaire.

3- LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

La Communauté d'Agglomération exerce, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

1º Mobilité:

- o Elaboration d'un schéma de mobilité et d'itinéraire doux et réalisation de toutes études concourant à la mobilité et au transport en commun ;
- o Construction d'infrastructures d'intermodalité de transport;
- o Construction d'aires de co-voiturage, et financement d'aires de co-voiturage départementales, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ;
- o Organisation du transport à la demande.

2° Aménagement du territoire, économie et fiscalité :

- o Aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par adhésion au Syndicat Mixte départemental Gironde Numérique afin de desservir les zones d'activités économiques, les services publics et d'engager un programme de déploiement de la fibre optique à l'abonné en vue de favoriser l'accès du plus grand nombre au Très Haut Débit;
- Elaboration d'un schéma de développement économique communautaire;
- Constitution de réserves foncières pour la réalisation d'opérations d'aménagement et de développement communautaires;
- o Création et animation d'un observatoire fiscal.

3° Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) :

- Participation au financement des opérations immobilières d'extension, de reconstruction ou d'équipement des centres d'incendie et de secours mis à disposition de l'établissement public, dénommé " Service Départemental d'Incendie et de Secours " au sens du L.1424-1 du CGCT;
- o Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours par application de l'article 1424-35 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4° Gendarmerie:

Accompagnement et soutien financier à la réalisation d'opérations immobilières de la gendarmerie.

5° Urbanisme:

Réalisation, pour le compte des communes membres ou non membres, des actes d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

6° Soutien aux actions culturelles dont le rayonnement concerne au moins six communes de la Communauté d'Agglomération.



4-LES MODALITÉS D'INTERVENTION

1° Schéma de Mutualisation :

La Communauté d'Agglomération est chargée de l'élaboration d'un schéma de mutualisation de services entre les services de la Communauté d'Agglomération et ceux des communes membres, dans les conditions de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2° Fonds de concours :

Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

3° Conventions et ententes intercommunales:

La Communauté d'Agglomération est habilitée :

- A conclure des conventions de prestations de services visées à l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- A confier ou à se voir confier, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services;
- Et à conclure des ententes intercommunales avec des communes non membres, des syndicats mixtes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en application de l'article L.5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5-LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil communautaire fixe les recettes nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.

En application de l'article L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les recettes du budget de la Communauté d'Agglomération comprennent :

- 1. Les ressources fiscales mentionnées au I et au V de l'article 1379-0 bis du Code Général des Impôts.
 - La Communauté d'Agglomération peut, en outre, percevoir, au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L. 2224-31, sous réserve que cette compétence ne soit pas déjà exercée par une autorité mentionnée à l'article L. 5212-24, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité dans les conditions prévues aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5, en lieu et place des communes.
 - Cette taxe peut être perçue par la communauté d'agglomération en lieu et place de la commune, s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du groupement et de la commune intéressée prises dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts. Dans tous les cas, la taxe est recouvrée dans les conditions de droit commun. La Communauté d'Agglomération peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur le territoire de celle-ci, par délibérations concordantes ;
- 2. Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté d'agglomération ;
- 3. Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu;
- 4. Les subventions et dotations de l'Etat, de la région, du département et des communes ;
- 5. Le produit des dons et legs;
- 6. Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- 7. Le produit des emprunts;
- 8. Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L. 2333-64;
- 9. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le reversement du Fonds national de garantie individuelle des ressources ;
- 10. Le cas échéant, le produit des taxes prévues aux articles 1528, 1529, 1530 et 1530 bis du Code Général des Impôts.



B- Une gouvernance proactive

Le Bureau des Maires est présidé par Nathalie Le Yondre, depuis fin 2020, il représente la Gouvernance de la COBAN.

Le Bureau des Maires examine les délibérations et rapports présentés en Conseil communautaire ainsi que tous les projets de la Communauté d'Agglomération.

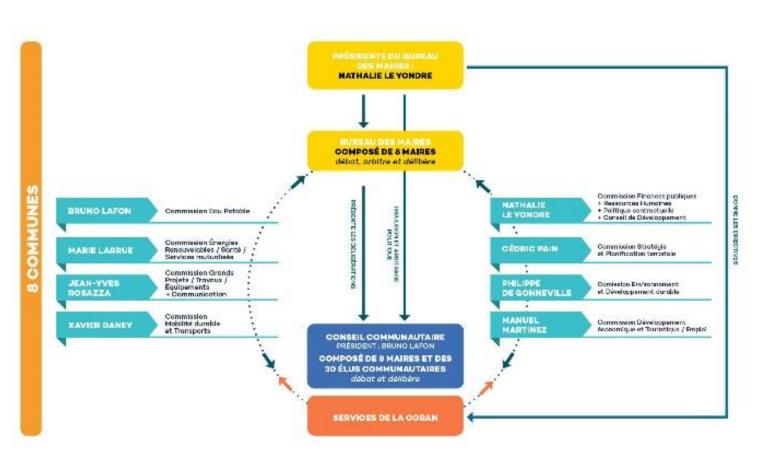
Ce Bureau se réunit plusieurs fois par mois. Il assure la gestion et la mise en œuvre de toutes les décisions de la COBAN.

Il constitue un lieu important de concertation et de transparence entre les différentes communes.

Cette nouvelle organisation vise un seul et unique but : continuer à œuvrer pour faire de l'intercommunalité un outil au service des communes et au plus proche de ses habitants.



Le cycle de Gouvernance de la COBAN :



C- Les Conseillers communautaires

Le Conseil communautaire délibère sur les grandes orientations de la politique de la Communauté d'Agglomération, examine et adopte le budget ainsi que les programmes d'intervention qui lui sont soumis par le Bureau des Maires.

Le Conseil communautaire est composé de 38 élus.

Le Bureau des Maires et leurs délégations



Président Bruno LAFON : Maire de Biganos Eau potable



Nathalie LE YONDRE :
Maire d'Audenge
Finances publiques / Ressources
Humaines / Politique
Contractuelle / Conseil de
Développement

Présidente du Bureau des Maires



2ºme vice-Présidente Marie LARRUE: Maire de Lanton Énergies renouvelables / Santé / Services mutualisés (Lieu d'Accueil Enfants Parents [LAEP], Autorisations du Droit des Sols [ADS], Archives...)



3ºmº vice-Président Cédric PAIN: Maire de Mios Stratégie et planification territoriale (Habitat, Gens du Voyage, Projet de Territoire de la Coban, Pacte de Gouvernance...)



4tmo vice-Président Jean Yves ROSAZZA : Maire d'Andernos-Les-Bains Communication / Travaux et Équipements (Bâtiments, Grands projets)



5ºmº vice-Président
Philippe DE GONNEVILLE:
Maire de Lège-Cap Ferret
Développement durable
(Environnement, Transition énergétique,
Changement climatique).



6ºmº vice-Président Xavier DANEY : Maire d'Arès Transports / Mobilité durable



7ºmº vice-Président Manuel MARTINEZ : Maire de Marcheprime Développement économique et touristique (EPIC OTI) / Emploi

Les Conseillers Communautaires

Andernos-les-Bains



Catherine BRISSET



Thierry ROSSIGNOL



Aude CALLANT



Pascal CHAUVET



Karen BRUDY

Arès



Anne CHAIGNEAU



Renaud CHAMBOLLE



Nelly SAULNIER

Audenge



Henri DUBOURDIEU



Stéphanie CALATAYUD



Philippe POHL

Biganos



Corinne CHAPPARD



Patrick BELLIARD



Sophie BANOS



Patrick BOURSIER



Annie CAZAUX

Lanton



Alain DEVOS



Nathalie JOLY



Jean-Charles
PERUCHO

Marcheprime



Maylis BATS



David RECAPET

Lège-Cap Ferret



Laëtitia GUIGNARD DE BRECHARD



Gabriel MARLY



Catherine GUILLERM



François MARTIN

Mios



Dominique DUBARRY



Didier BACNERES



Monique MARENZONI



Alain MANO



Daniel FRANÇOIS

D- Les Commissions en 2021

Chacun des 8 Maires dirige une Commission en charge d'un domaine d'intervention spécifique, d'une compétence obligatoire, optionnelle ou facultative de la Communauté d'Agglomération.

Certains Maires disposent également de délégations supplémentaires.

LES ÉLUS DES COMMISSIONS PERMANENTES

FINANCES PUBLIQUES (NATHALIE LE YONDRE)

NOM ET PRENOM	COMMUNE
LE YONDRE Nathalie	Audenge
ROSSIGNOL Thierry	Andernos-les-Bains
BAILLIEUX Jacques	Arès
BANOS Sophie	Biganos
DEVOS Alain	Lanton
GUIGNARD de BRECHARD Laetitia	Lège-Cap Ferret
LORRIOT Christophe	Marcheprime
MANO Alain	Mios
PERUCHO Jean-Charles	Lanton

ÉNERGIES RENOUVELABLES - SANTÉ - SERVICES MUTUALISÉS (MARIE LARRUE)

NOM ET PRENOM	COMMUNE
LARRUE Marie	Lanton
BIGOT Maryse	Andernos-les-Bains
CHAMBOLLE Renaud	Arès
SIBILLE Michelle	Audenge
BANOS Sophie	Biganos
JOLY Nathalie	Lanton
CAULIER Blandine	Lège-Cap Ferret
GAILLET Valérie	Marcheprime
DUBARRY Dominique (Mme)	Mios
CAZAUX Annie	Biganos

STRATÉGIE ET PLANIFICATION TERRITORIALE (CÉDRIC PAIN)

NOM ET PRENOM	COMMUNE
PAIN Cédric	Mios
BRISSET Catherine	Andernos-les-Bains
CHAIGNEAU Anne	Arès
CALATAYUD Stéphanie	Audenge
CHAPPARD Corinne	Biganos
BELLOC Damien	Lanton
MARLY Gabriel	Lège-Cap Ferret
BATS Maylis	Marcheprime
MARENZONI Monique	Mios
POHL Philippe	Audenge

TRAVAUX – ÉQUIPEMENTS ET GRANDS PROJETS (JEAN-YVES ROSAZZA)

NOM ET PRENOM	COMMUNE
ROSAZZA Jean-Yves	Andernos-les-Bains
CHAUVET Pascal	Andernos-les-Bains
CHAMBOLLE Renaud	Arès
DUBOURDIEU Henri	Audenge
BOURSIER Patrick	Biganos
LACOMBE Jean-Jacques	Lanton
MARLY Gabriel	Lège-Cap Ferret
RECAPET David	Marcheprime
THEBAUD Laurent	Mios
SAULNIER Nelly	Ares

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (PHILIPPE DE GONNEVILLE)

NOM ET PRENOM	COMMUNE
DE GONNEVILLE Philippe	Lège-Cap Ferret
COIGNAT Eric	Andernos-les-Bains
CHAMBOLLE Renaud	Arès
DUBOURDIEU Henri	Audenge
ONATE Enrique	Biganos
GLAENTZLIN Gérard	Lanton
GUILLERM Catherine	Lège-Cap Ferret
RECAPET David	Marcheprime
Mme DUBARRY Dominique	Mios
CAZAUX Annie	Biganos

MOBILITÉ DURABLE - TRANSPORTS (XAVIER DANEY)

NOM ET PRENOM	COMMUNE
DANEY Xavier	Ares
GALLANT Aude	Andernos-les-Bains
CHAIGNEAU Anne	Arès
CALATAYUD Stéphanie	Audenge
BELLIARD Patrick	Biganos
CABANES Ariel	Lanton
MARTIN François	Lège-Cap Ferret
RECAPET David	Marcheprime
MANO Alain	Mios
POHL Philippe	Audenge

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE – EMPLOI (MANUEL MARTINEZ)

NOM ET PRENOM	COMMUNE
MARTINEZ Manuel	Marcheprime
BRUDY Karen	Andernos-les-Bains
CHAMBOLLE Renaud	Arès
PEBAYLE Pierrette	Audenge
CHAPPARD Corinne	Biganos
CABANES Ariel	Lanton
GUIGNARD DE BRECHARD Laëtitia	Lège-Cap Ferret
CARDOSO Emmanuel	Marcheprime
BAGNERES Didier	Lacanau de Mios
FRANÇOIS Daniel	Mios

EAU POTABLE (BRUNO LAFON)

NOM ET PRENOM	COMMUNE
LAFON Bruno	Biganos
CHAUVET Pascal	Andernos-les-Bains
CHAIGNEAU Anne	Arès
BONNET Georges	Biganos
DE OLIVEIRA Ilidio	Lanton
SANZ Thierry	Lège-Cap Ferret
FLEURY Anthony	Marcheprime
SOUBIRAN Bernard	Mios
PERUCHO Jean-Charles René	Lanton

E- Le projet de réhabilitation du siège de la COBAN

La COBAN, propriétaire d'un ensemble immobilier constitué de 2 bâtiments au Domaine des Colonies à Andernos-les-Bains, souhaitait le réhabiliter, l'adapter et l'agrandir pour accueillir dans les meilleurs conditions les agents de la COBAN, le Conseil communautaire et le public.

Sur cette parcelle, elle se dotera à terme d'un siège administratif dont le caractère évolutif pourra dans un premier temps lui permettre de loger l'ensemble de ses effectifs (actuellement en partie installé dans un bâtiment modulaire), voire dans un second temps d'étendre son champ d'intervention.

Au-delà de l'accueil des services administratifs et techniques, le projet comprend notamment la création d'une salle de Conseil communautaire et l'aménagement des abords de ces bâtiments.

Les objectifs globaux de l'opération sont les suivants :

- rénover et adapter les existants (bâtiment 1- services administratifs) ;
- aménager le bâtiment 2 (ex locaux Croix Rouge, Saint Vincent de Paul...);
- construire des surfaces de planchers complémentaires ;
- requalifier l'immeuble, tant d'un point de vue architectural que thermique ;
- mieux accueillir le public;
- aménager les aires de stationnements nécessaires à l'accueil du personnel, des conseillers et du public.

Le projet retenu à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre est celui de l'équipe Magnum.



L'APD, l'Avant-Projet Détaillé, a été remis par le maître d'œuvre le 10 janvier 2021 puis validé en Bureau communautaire le 16 mars suivant.

La demande de permis de construire a alors été déposée en Mairie d'Andernos-les-Bains le 22 avril 2021 puis accordée le 20 juillet 2021.

La consultation des entreprises de travaux a été lancée en octobre 2021 pour une remise des offre en novembre.

L'analyse est en cours.

Le coût des travaux est estimé à 4 819 105 € HT, dont 13 % de financements extérieurs, soit 676 000 €, comprenant les travaux et l'aménagement des espaces extérieurs. Les recettes suivantes sont actées :

- 590 000 € de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- 30 000 € de rachat de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE),
- 56 000 € de participation de la Mairie d'Andernos-les Bains pour le parking public.

A noter que le secteur du bâtiment subit, depuis plusieurs mois déjà, les conséquences indirectes de la crise sanitaire et de la crise géopolitique.

Avec la reprise économique mondiale, la demande de certains matériaux de construction est devenue supérieure à l'offre, les prix flambent et les délais d'approvisionnement s'allongent considérablement.

La filière du bois semi-transformé, qui constitue une part importante dans le projet, subit une hausse comprise entre 10 et 30 %, 15 % environ sur l'aluminium des menuiseries extérieures, 25 % sur les ossatures de plaques de plâtre.

Le planning prévisionnel de la réhabilitation complète du siège de la COBAN est le suivant :

- PHASE 1 septembre 2022 : démarrage des travaux, rénovation du bâtiment 2 et création de l'extension,
- PHASE 2 automne 2023 : rénovation du bâtiment principal,
- PHASE 3 fin 2024 / début 2025 : aménagement extérieur, parking et espaces verts (environ 3 mois).

F- Participation citoyenne: le CODEV

Les 3 intercommunalités du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, la COBAS, la COBAN et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, ont procédé en 2021 à la désignation du Conseil de Développement (CODEV) du territoire.

Le Conseil de Développement est une instance ayant une mission consultative auprès des élus.

Il est un lieu d'expression et de dialogue entre des personnes bénévoles d'horizons très divers, sans mandat politique, qui expriment leurs idées et les mettent en débat.

Ces échanges permettent de construire collectivement des avis et de soumettre ensuite des propositions aux élu.e.s, au profit du territoire et de ses habitants.

La COBAN a ainsi désigné 10 membres amenés à siéger au Collège Habitants et 24 membres siégeant aux « structures collectives ».

G- Le Contrat de Coopérations territoriales avec Bordeaux Métropole

Cette initiative portée par Bordeaux Métropole s'inscrit dans une volonté de privilégier une coopération territoriale en direction des territoires de proximité avec lesquels les interdépendances sont les plus fortes et de travailler sur des sujets structurants communs :

- · la mobilité,
- · le développement économique et le tourisme,
- · la transition écologique et énergétique,
- · la gouvernance alimentaire.



Les acteurs des territoires du Bassin d'Arcachon, du Val de l'Eyre et de Bordeaux Métropole se sont réunis le 16 décembre 2021 en présence de Alain ANZIANI, le Président de Bordeaux Métropole, afin d'aborder les axes majeurs que sont :

- · les transports,
- · le développement économique,
- · le tourisme,
- · la valorisation des déchets.

Cette première réunion a été l'occasion pour chaque EPCI de faire un état des lieux des enjeux territoriaux et d'identifier de futurs axes de coopérations.

3 ► UN BUDGET ET DES MOYENS POUR AGIR



A- Le compte administratif de 2021

1- LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2021 a été adopté le 6 avril 2021 et a fait l'objet d'une seule décision modificative.

Le compte administratif 2021 a été approuvé par le Conseil Communautaire lors d'une séance en date du 12 avril 2022.

Les <u>dépenses</u> réalisées au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à 44 589 314 €.

Elles se répartissent entre :

⇒ Les dépenses de fonctionnement (qui représentent 90,27 % du total des dépenses)

	Soit 40 252 333 €
Dont - dépenses de gestion	16 130 890 €
- charges de personnel	4 814 706 €
- intérêts de la dette	94 966 €
- prélèvements de l'Etat et reversements aux communes membres	9 044 218 €
- subventions, participations et charges de gestion courante	6 760 984 €
- dotations aux amortissements et provisions	3 051 914 €
- charges exceptionnelles	338 319 €
- provisions	17 136 €
A 1 1/2	

⇒ Les dépenses d'investissement (qui représentent 9,73 % du total des dépenses)

		Soit 4 336 981 €
Dont	- travaux, acquisitions, subventions d'équipement	3 502 342 €
	- remboursement de la dette	451 244 €
	- annulation d'écritures sur exercices antérieurs	228 617 €
	- opérations d'ordre et patrimoniales	154 778 €

Les recettes réalisées au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à 46 897 106 €.

Elles se répartissent entre :

Recettes de fonctionnement à hauteur de 89,79%, soit : 42 108 256 € Recettes d'investissement à hauteur de 10,21 %, soit : 4788 850 €

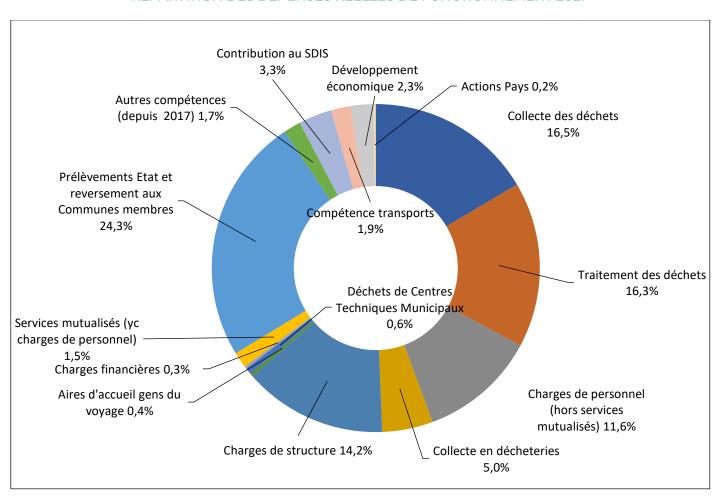


a-<u>Les dépenses</u>

Répartition des dépenses de fonctionnement

Nature des dépenses de fonctionnement réalisées au titre de l'exercice 2021	Montant
Charges de structure	1 244 108 €
Participations intercommunales	4 020 107 €
Charges de personnel (hors services mutualisés)	4 300 192 €
Collecte des déchets	6 138 199 €
Traitement des déchets	6 073 870 €
Collecte en déchèteries	1 856 485 €
Elimination des déchets des centres techniques municipaux	230 085 €
Aires d'accueil des gens du voyage	131 218 €
Services mutualisés (ADS, archives, enfance / jeunesse et LAEP)	575 316 €
Prélèvements de l'Etat et reversements aux communes	9 044 218 €
Participation Service Départemental Incendie et Secours	1 214 879 €
Aires de covoiturage et mobilité	711 130 €
Charges relatives aux actions du Pays	64 422 €
Charges de fonctionnement GEMAPI	105 623 €
Autres compétences (développement économique, Mission Locale,	
Office de Tourisme) et charges diverses	1 379 265 €
Charges financières	94 966 €
Provisions	17 135 €
Sous-total des dépenses réelles	37 201 218 €
Dotations aux amortissements et autres	3 051 115 €
Sous-total des dépenses d'ordre	3 051 115 €
<u>Total des dépenses</u>	<u>40 252 333 €</u>

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉÉLLES DE FONCTIONNEMENT 2021



Répartition des dépenses d'investissement

	Monta	ant
Nature des dépenses d'investissement	Réalisé 2021	Reports sur
		2022
Véhicules (Bennes à OM)	1 166 322 €	
Voirie des ZAE	636 051 €	54 951 €
Pistes cyclables – Mobilités / Equipements vélos	252 660 €	84 881 €
Fonds de concours caserne des pompiers de Biganos	451 003 €	
Futur siège de la COBAN	267 767 €	
Matériels et locaux pour ordures ménagères	351 408 €	420 439 €
Déchèteries et plateforme déchets verts d'Andernos	38 755 €	9 351 €
Centres de transfert	76 566 €	13 132 €
Décharges	28 333 €	7 090 €
Participation Très Haut Débit (Gironde Numérique)	93 142 €	
Equipements administratifs (mobilier, informatique,)	86 636 €	46 977 €
Investissements GEMAPI	88 208 €	115 002 €
Pôles intermodaux	6 781 €	332 €
Aires de covoiturage	105 675 €	111 000 €
Futur local de stockage à Audenge	900€	
Travaux et équipements dans Offices de tourisme	4 910 €	5 522 €
Divers	75 842 €	7 028 €
Remboursement du capital des emprunts	451 244 €	
Total des dépenses réelles d'investissement	4 182 193 €	875 705 €
Opérations d'ordre	154 778 €	
<u>Total des dépenses d'investissement</u>	<u>4 336 981 €</u>	<u>875 705 €</u>

b-Les recettes

a) <u>Hors reprise de l'excédent antérieur, les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement</u>:

> Des contributions locales, par le biais des produits :

- De la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 16 455 370 € soit 39,14 % des recettes avec un taux harmonisé sur l'ensemble du territoire à 14.64 %
- De la fiscalité ménages et entreprises (taxe d'habitation sur résidences secondaires + fraction de TVA, taxes foncières + GEMAPI + CVAE + TASCOM + IFER) : 16 607 153 € soit 39,50 % des recettes.

Les taux de la taxe d'habitation et taxes foncières sont restés constants entre 2020 et 2021.

Le taux moyen pondéré de CFE est resté également inchangé mais les territoires ont connu des évolutions contrastées en fonction de la règle d'harmonisation prévue sur 12 ans et qui aboutira à un taux uniforme à horizon 2028.

Taux de la fiscalité 2021		
Taxe d'Habitation	0,879 %	
Taxe Foncier bâti	3,47 %	
Taxe Foncier non bâti	7,66 %	
Contribution Foncière des Entreprises	31,63 %	

Des contributions de l'Etat, au titre :

- de la Dotation Globale de Fonctionnement : 2 886 142 € soit 6,86 % des recettes,
- des différentes allocations compensatrices et fonds : 1 207 690 € soit 2,87 % des recettes.

Du soutien des éco-organismes et autres partenaires institutionnels :

Le montant des participations reçues au titre des différents dossiers pris en charge par la COBAN s'élève à 5,57 % des recettes de fonctionnement. Ces participations regroupent :

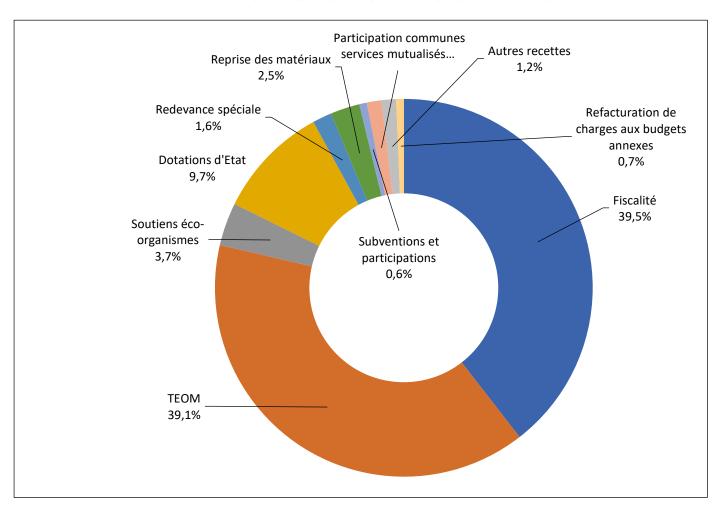
- Les soutiens des éco-organismes : 1 546 482 €
- La participation des communes aux services mutualisés : 528 516 €
- Diverses subventions : 266 671 €.

De la valorisation des matériaux recyclés :

Le produit issu de la valorisation des matériaux recyclés s'est élevé à 1 060 141 €. Ce poste représente 2.52% du total des recettes de fonctionnement

- De la redevance spéciale perçue auprès des établissements professionnels pour la collecte de leurs déchets : 687 749 €.
- De recettes diverses (remboursements de sinistres, de charges de personnel, reprise de provision, cessions ...): 525 063 €.
- De la refacturation de charges auprès des budgets annexes (déchèterie professionnelle, transports et eau potable) : 273 541 €.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



b) Les recettes d'investissement proviennent:

- du solde d'exécution 2020 :	2 339 101 €
- d'écritures d'ordre :	3 142 154 €
- du FCTVA :	1 138 346 €
- de subventions :	441 001 €
- de la participation des communes pour proiets divers :	60 190 €

- de la restitution d'une partie de la dotation initiale

versée en 2016 sur le BA déchèterie professionnelle : 5 000 €

- Autres : 2 160 €

Soit un total de 7 127 952 €

c-Résultats de l'exécution budgétaire 2021

FONCTIONNEMENT	Résultants antérieurs	Réalisé 2021	Restes à réaliser	Total
Dépenses		40.252.332,81 €		40.252.332,81 €
Recettes	8.761.603,83 €	42.108.255,61 €		50.869.859,44 €
Résultat	8.761.603,83 €	1.855.922,80 €		10.617.526,63 €

<u>Résultat de la SF</u> <u>10.617.526,63 €</u>

INVESTISSEMENT	Résultants antérieurs	Réalisé 2021	Restes à réaliser	Total
Dépenses		4.336.981,19 €	875.705,49 €	5.212.686,68 €
Recettes	2.339.101,42 €	4.788.850,18 €	0,00€	7.127.951,60 €
Résultat	2.339.101,42 €	451.868,99 €	-875.705,49 €	1.915.264,92 €

Résultat de la SI RESULTAT 2021 2.790.970,41 €

12.532.791,55 €



2- LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget primitif 2021 a été adopté le 6 avril 2021.

Le compte administratif 2021 a été approuvé par le Conseil communautaire lors d'une séance en date du 12 avril 2022.



Les dépenses de fonctionnement réalisées au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à 2 289 735 €.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre :

- la	participation	aux lignes (601 et 610	130 394 €

- les charges relatives au transport

scolaire 1643 529 €

(dont marchés publics, habillage des bus, communication ...)

- le transport à la demande	313 707 €
- le transport des élèves internes	8 692 €
- la participation au transport BAIA	
(A The CODAC A Disease)	27 / / 2 C

(entre COBAS et Biganos) 21 440 € - l'entretien des abris voyageurs 4 980 €

- des dépenses diverses (communication, cotisations ...) 24 887 €

- le remboursement de charges au budget principal 119 850 €

22 256 €

Les recettes réalisées au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à 2 478 470 €. Elles sont constituées par :

- des écritures d'ordre

- la compensation financière de la Région (à la suite du transfert	
de compétence au 01/01/2018)	1 578 310 €
- la contribution des communes au transport	
des élèves du 1 ^{er} degré	120 116 €
- la participation des familles au transport scolaire du 2 nd degré	153 087 €
- la participation d'Arès et Lège pour le transport scolaire des	
élèves du 2 nd degré de leurs communes	35 526 €
- la vente de tickets pour le transport à la demande	21 364 €
- la redevance pour les abris voyageurs	4 790 €
- autres recettes liées à un avenant en moins-value COVID	1 277 €
- une subvention du budget principal de la COBAN	564 000 €

En section d'investissement :

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissements sur 2021 et les recettes sont exclusivement constituées de l'affectation du résultat d'exploitation de 2020 pour 23 836,32 €, d'une recette de FCTVA de 2 416 € et d'écritures d'ordre (amortissements aux immobilisations) pour 22 255,78 €.

<u>Le résultat de l'exécution budgétaire 2021 se traduit ainsi qu'il suit</u>:

FONCTIONNEMENT	Résultants antérieurs	Réalisé 2021	Restes à réaliser	Total
Dépenses		2.289.734,67 €		2.289.734,67 €
Recettes	133.563,05 €	2.478.469,89 €		2.612.032,94 €
Résultat	133.563,05 €	188.735,22 €		322.298,27 €

Résultat de la SF 322.298,27 €

INVESTISSEMENT	Résultants antérieurs	Réalisé 2021	Restes à réaliser	Total
Dépenses	23.836,32 €	0,00€		23.836,32 €
Recettes		48.508,10 €		48.508,10 €
Résultat	-23.836.32 €	48.508.10 €		24.671.78 €

 Résultat de la SI
 24.671,78 €

 RESULTAT 2021
 346.970,05 €

3- <u>LE BUDGET ANNEXE</u> DE LA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE

Le budget primitif 2021 a été adopté le 6 avril 2021 et a fait l'objet de deux décisions modificatives. Le compte administratif 2021 a été approuvé par le Conseil communautaire lors d'une séance en date du 12 avril 2022.



Le résultat de l'exécution budgétaire 2021 se traduit ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION	Résultants antérieurs	Réalisé 2021	Restes à réaliser	Total
Dépenses		621.929,25 €		621.929,25 €
Recettes	158.942,77 €	639.720,45 €		798.663,22 €
Résultat	158.942,77 €	17.791,20 €		176.733,97 €

Résultat de la SE	176.733,97 €
-------------------	--------------

INVESTISSEMENT	Résultants antérieurs	Réalisé 2021	Restes à réaliser	Total
Dépenses	75.382,86 €	94.090,20€	0,00€	169.473,06 €
Recettes		120.729,22 €	0,00€	120.729,22 €
Résultat	- 75.382,86 €	26.639,02 €	0,00€	-48.743,84 €

Résultat de la SI -48.743,84 €

RESULTAT 2021 127.990,13 €

Les recettes de prestations ont encore connu une évolution importante (de 17 %), passant de $462\,000$ € à $541\,000$ € en un an.

La section d'investissement a enregistré des dépenses de l'ordre de 11 000 € pour l'acquisition d'un container maritime et de quelques aménagements mineurs.

Les autres écritures sont relatives au remboursement de l'emprunt en cours (38 000 \in), à la restitution de la dotation initiale au budget principal (5 000 \in) et à des écritures d'ordre pour la réintégration d'études (40 000 \in environ).

4- LE BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le budget primitif 2021 a été adopté le 6 avril 2021 et a fait l'objet d'une décision modificative. Le compte administratif 2021 a été approuvé par le Conseil communautaire lors d'une séance en date du 12 avril 2022.



Parmi les 200.000 € d'études et travaux réalisés en 2021 sur ce budget annexe, il faut noter :

- la finalisation de travaux sur la ZA de Réganeau (Marcheprime) : 132.600 €
- des premiers frais d'études pour l'extension du CAASI à Andernos : 10.300 €.

Le montant des ventes a été important sur 2021 : près de 1.300.000 €.

Les dépenses (hors intérêts d'emprunts) <u>et recettes réelles de fonctionnement</u> concernent les zones ci-après :

zones ci-apres .]		RECETTES 2021 (= ventes au chapitre 70)		
	Acquisition de terrains + frais de notaires	Prestations, études et travaux	Divers (Taxes foncières)	TOTAL	
Andernos - CAASI			588 €	588€	61.512 €
Andernos – Extension CAASI		10.327 €		10.327 €	
Arès – Grande Lande		3.365 €		3.365 €	
Audenge – Les Ponteils	869€	1.845 €		2.714 €	
Biganos- Cassadotte	162 €	34.350 €	462€	34.974 €	206.115 €
Biganos - Carrerot		2.100 €		2.100 €	112.000 €
Biganos – Cameleyre					212.368 €
Marcheprime - Réganeau		132.592 €		132.592 €	685.532 €
Marcheprime – Croix d'Hins		2.895 €		2.895 €	
Mios entreprises – Zone 1			556 €	556 €	
Mios – Masquet		372 €		372 €	
Toutes zones confondues		6.970 €	2.000 €	8.970 €	
TOTAL				199.453 €	1.277.527 €

Parallèlement aux ventes réalisées sur 2021 la COBAN s'est acquittée du paiement différé que lui avait accordé la commune d'Andernos-les-Bains sur les acquisitions initiales de terrain au moment de la prise de compétence développement économique.

	Acquisitions 2017		Reversemen	t des ventes	Reste à reverser aux communes sur ventes ultérieures
		Dont paiement différé	Jusqu'en En 2021		
Andernos- CAASI	1.842.150 €	1.020.525 €	881.550 €	60.000€	78.975 €
Mios	431.820 €	0€	Sans objet		0€
Biganos - Cassadotte	1.688.824 €	829.478 €	829.478 €		0€
Marcheprime - Réganeau	510.000 €	374.000 €	374.000 €		0€
TOTAL	4.472 794 €	2.224.003 €	2.085.028 €	60.000€	78.975 €

Les écritures de stocks inhérentes à ce budget annexe comportent donc en outre les écritures d'ordre suivantes :

en dépenses de fonctionnement / recettes d'investissement :

- L'annulation des stocks au 01/01/2021 : 4 245 517 €.

en dépenses d'investissement / recettes de fonctionnement :

- La constatation des stocks au 31/12/2021 : 3 164 434 €.

Le résultat de l'exécution budgétaire 2021 se traduit ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Résultants antérieurs	Réalisé 2021	Restes à réaliser	Total
Dépenses Recettes	50.618,80 €	4.453.811,90 € 4.603.868,42		4.504.430,70 € 4.603.868,42 €
		€		
Résultat	-50 618,80 €	150.056,52 €		99.437,72 €

Résultat de la SF 99.437,72 €

INVESTISSEMENT	Résultants antérieurs	Réalisé 2021	Restes à réaliser	Total
Dépenses	1.906.542,44 €	5.424.433,57 €	0,00€	7.330.976,01 €
Recettes		6.245.517,44 €	1.200.000,00 €	7.445.517,44 €
Résultat	-1.906.542,44 €	821.083,87 €	1.200.000,00 €	114.541,43 €

<u>Résultat de la SI</u> <u>-1.085.458,57 €</u>

RESULTAT 2021 213.979,15 €

5- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le budget primitif 2021 a été adopté le 6 avril 2021 et a fait l'objet d'une décision modificative.

Le compte administratif 2021 sera soumis au vote du Conseil communautaire avant le 30 juin 2022.

Pour rappel, le budget annexe de l'eau potable est issu du transfert de compétence des communes vers la COBAN à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce budget retrace donc l'ensemble des dépenses et des recettes pour les 8 DSP actuellement en cours sur le territoire, mais avec un suivi analytique par commune.

Ainsi, à l'échelle du territoire, les chiffres du compte administratif 2021 s'établissent dans le détail par commune ainsi qu'il suit :

	E	XPLOITATION		IN	VESTISSEMEN	IT	RESTES A	REALISER
	RECETTES	DEPENSES	SOLDE	RECETTES	DEPENSES	SOLDE	RECETTES	DEPENSES
DSP1 - ANDERNOS	731829,40	221 724,40	510 105,00	150 687,43	377 745,66	-227 058,23		98 361,50
DSP2 - ARES	233 450,21	164 494,20	68 956,01	358 706,46	25 834,83	332 871,63		7 790,00
DSP3 - AUDENGE	255410,86	112 732,45	142 678,41	122 453,03	107776,32	14 676,71		0,00
DSP4 - BICANOS	1 090 240,65	126 934,26	963 306,39	105 69 6,12	166 063,21	-60367,09	69 900,00	310 078,64
DSP5 - LANTON	447 934,68	133 209,20	314 725,48	1224 668,69	367 643,47	857 025,22		98 58 8,71
DSP6 - LEGE	1675 223,79	439 344,85	1235 878,94	1073 078/45	972 828,33	100 25 0,12		190 235,23
DSP7 - MARCHEPRIME	235 342,58	69 023,82	166 318,71	224 417,50	184 735,37	39 68213		11 261,25
DSP8 - MIOS	540 124,71	208 767,22	33 6 35 7,49	217 120,55	145 507,40	71 613,15		0,00
TOTAL	5 209 55 6.83	147123040	3 738 326.43	3 476 828 23	2 348 13 4.59	1128 693.64	69 900.00	716 315.33

Parmi ces montants, figurent en dépenses réelles d'investissement :

- le remboursement des emprunts : 402 583 €.
- des dépenses réelles d'études et travaux pour un montant total de 1 620 000 € auxquelles il convient d'ajouter 716 300 € de restes à réaliser sur 2022.

Parmi les travaux réalisés, le renouvellement des canalisations et branchements :

- o du boulevard Wurtz, du chemin des Lapins à Andernos les Bains,
- o de la tranche 1 de l'avenue des Boïens à Biganos,
- o de l'avenue de la Libération à Lanton, avec réfection de la route de la Sablière.
- des avenues du Merle, des Grives, du Grand Crohot à Lège-Cap Ferret,
- o de la rue Léo Lagrange à Marcheprime.



A l'échelle des 8 DSP, le résultat de l'exécution budgétaire 2021 se traduit ainsi qu'il

EXPLOITATION	Résultants antérieurs	Réalisé 2021	Restes à réaliser	Total
Dépenses		1. 471.230,40 €		1. 471.230,40
Recettes	2.330.751,80 €	2.878.805,03 €		€
				5.209.556,83 €
Résultat	2.330.751,80 €	1.407.574,63 €		3.738.326,43
				€

Résultat de la SE <u>3.738.326,43 €</u>

<u>suit</u>:

INVESTISSEMENT	Résultants antérieurs	Réalisé 2021	Restes à réaliser	Total
Dépenses		2.348.134,59 €	716.315,33 €	3.064.449,92 €
Recettes	1.957.977,70 €	1.518.850,53 €	69.900,00 €	3.546.728,23 €
Résultat	1.957.977,70 €	-829.284,06 €	-646.415,33 €	482.278,31 €

<u>Résultat de la SI</u> <u>1.128.693,64 €</u>

RESULTAT 2021 4.220.604,74 €



B- Les services acteurs du quotidien

1- LES RESSOURCES HUMAINES

102 agents permanents

Au 31 décembre 2021, la COBAN comptabilisait 102 agents qui, selon les tableaux des effectifs, étaient répartis par catégorie d'emploi et par services comme suit :

Répartition de l'effectif pourvu par catégories au 31 décembre 2021

Catégories	Titulaires	Non Titulaires	Total
Α	11	8	19
В	11	1	12
С	63	8	71
Total	85	17	102

Répartition de l'effectif permanent par service au 31/12/2021

Catégories	Titulaires	Non Titulaires	Total
Administration Générale	13	4	17
Administration des Services Techniques	19	1	20
Etudes et travaux	3	1	4
Eau potable		1	1
Communication	2	2	4
Développement Economique	1	1	2
Transport	2	1	3
Petite enfance/enfance/jeunesse	2		2
LAEP	1		1
ADS	5	2	7
Redevance Spéciale	2		2
Déchèteries	26	1	27
Plateforme déchets verts	2		2
Quai de transfert	4	1	5
Déchèterie professionnelle		2	2
Agent en maladie	3		3
Total	85	17	102

⁻⁵ agents en disponibilité

Evolution de l'effectif pourvu en 2021

Evolution de l'enecut pourva en 2021						
	Effectif au 1er	Arrivées en	Départ en	Effectif au 31	Variation en	
	janvier	cours	cours	décembre	nombre	
		d'année	d'année		d'agents	
Titulaires	81	14	10	85	4	
Non Titulaires	19	5	7	17	2	
Total emplois permanents	100	19	17	102	2	

⁻⁵ agents titulaires sont détachés auprès de la Société URBASER

2- LE SUIVI DU PERSONNEL EN 2021

a-Les aspects statutaires

- 19 postes ont été pourvus à la COBAN en 2021 par stagiairisation (11 postes), titularisation (1 poste) ou recrutement (7 postes) ;
- 14 agents ne font plus partie de la COBAN (mutation, retraite, disponibilité, départ);
- 59 agents ont suivi des formations pour améliorer le service rendu aux usagers, soit un total de 187,50 jours ;
- 3 Médailles du Travail ont été décernées.

b-L'aspect social

- 91 agents ont bénéficié des Chèques Restaurant ;
- 1 mariage et 5 naissances ont eu lieu parmi les agents de la COBAN durant l'année 2021.

c-<u>Les faits marquants de 2021 en matière de Ressources Humaines</u>

► Mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (Cpf)

En application de l'article 9 du décret n° 2017-928, le Conseil Communautaire de la COBAN a délibéré afin de fixer les modalités de mise en œuvre du CpF, Compte personnel de Formation, et notamment les plafonds de prise en charge des frais de formation, au sein de la collectivité.

▶ <u>Règlement d'organisation du temps de travail – 1 607 heures</u>

Concernant le règlement d'organisation du temps de travail à la COBAN, une délibération a été adoptée lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2021, concernant la refonte du temps de travail à la COBAN.

Le Conseil communautaire a ainsi décidé :

- DE RÉVISER le règlement du temps de travail qui définit les règles d'organisation et de gestion du temps de travail au sein de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur ;
- D'AFFIRMER comme cela est formalisé dans le règlement du temps de travail, que la durée annuelle de référence du travail effectif au sein de la collectivité est de 1 607 heures pour un agent à temps complet, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées, et ce à compter du ler janvier 2022.

▶ <u>Présentation du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant sur la création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics</u>

Dans le prolongement de l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif au télétravail dans les trois versants de la Fonction publique, un décret crée une allocation forfaitaire visant à indemniser le télétravail des agents publics et des magistrats exerçant celui-ci dans les conditions fixées par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié.

Il s'agit du décret n°2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats.

Le texte, qui est entré en vigueur le ler septembre 2021, précise le champ d'application du dispositif et les modalités de versement de ce « forfait télétravail », dont le montant a été fixé par arrêté interministériel à 2,50 € par journée de télétravail effectuée, dans la limite de 220 € par an.

Il a ainsi été au Conseil communautaire d'adopter ces conditions de mise en œuvre et d'indemnisation dudit décret au bénéfice des agents de la COBAN télétravailleurs.

▶ Prime de 50 € pour les agents titulaires de déchèterie

Il a été demandé, lors du Comité Technique du 3 novembre 2021, au nom des agents de déchèteries, qu'à l'instar de l'attribution d'une prime de 100 € versée aux 8 agents à temps non complet recrutés dernièrement, travaillant les week-ends, qu'une prime de 50 € soit attribuée aux autres agents titulaires, tous étant amenés à travailler un week-end sur deux.

Une revalorisation des régimes indemnitaires des agents d'accueil de déchèteries, de catégorie C, a été appliquée au printemps 2021.

Cette demande s'applique aux agents de déchèteries et Centres de Transfert concernés, qui travaillent le week-end.

▶ Présentation de la synthèse du rapport social unique 2021

Le rapport social unique est une obligation légale pour les collectivités territoriales, instituée par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994.

Tous les deux ans, il doit être présenté auprès du Comité Technique un rapport sur l'état de la collectivité. L'arrêté du 28 août 2017 fixe la liste des indicateurs contenus en son sein ; il synthétise en un document unique les principales données quantitatives afin d'apprécier l'état du personnel de la collectivité.

Ce rapport indique les principales caractéristiques des agents territoriaux, de l'organisation et des pratiques des collectivités territoriales. Il s'intéresse notamment aux évolutions en termes de statuts, de formation professionnelle, d'absentéisme ou encore de rémunération.

Le bilan social est à la fois un outil de dialogue social, de gestion des ressources humaines, un instrument de comparaison dans l'espace et le temps et enfin un outil de lignes directrices de gestion



3-. L'ACCUEIL ET LE STANDARD EN 2021

Les appels téléphoniques sur l'année 2021

MOIS	AMBASS. RECLA- MATIONS	DECHETS VERTS	COMPOS- TEURS	BACS	REDE- VANCE SPECIALE	ADMIN.	TRANS- PORTS	ADS	DIVERS DÉCHETS	TOTAL
JANVIER	187	116	90	380	304	316	104	5	319	1821
FEVRIER	248	200	28	238	103	255	49	3	283	1166
MARS	339	200	74	142	100	439	104	2	297	1698
AVRIL	168	81	100	208	130	315	99	4	343	1448
MAI	132	100	61	224	91	281	74	3	272	1238
JUIN	152	65	40	282	107	287	72	6	274	1285
JUILLET	196	100	40	202	194	230	156	4	324	1446
AOUT	186	100	28	196	139	221	139	3	271	1283
SEPTEMBRE	124	40	68	155	109	281	127	4	245	1153
OCTOBRE	53	16	40	123	91	233	95	6	168	825
NOVEMBRE	49	40	4	111	45	207	46	-	140	642
DECEMBRE	136	10	34	79	7	127	85		55	533
TOTAL	1970	1068	607	2340	1420	3192	1150	40	2991	14 538





La réception des courriels



MOIS	TOTAL
JANVIER	313
FEVRIER	249
MARS	334
AVRIL	255
MAI	219
JUIN	318
JUILLET	216
AOUT	172
SEPTEMBRE	164
OCTOBRE	528
NOVEMBRE	199
DECEMBRE	136
TOTAL	3 103

MOIS	TOTAL
JANVIER	846
FEVRIER	766
MARS	918
AVRIL	781
MAI	789
JUIN	836
JUILLET	826
AOUT	666
SEPTEMBRE	747
OCTOBRE	839
NOVEMBRE	648
DECEMBRE	617
TOTAL	9 279

4-LA DIRECTION JURIDIQUE: MARCHÉS PUBLICS, AFFAIRES JURIDIQUES ET ADS

a-Les marchés publics / Contrats

- lancement des procédures de marchés, en lien avec les autres services, passation & notification des marchés publics :
- interventions pour l'exécution des marchés publics (avenants, reconductions, pénalités, difficultés d'exécution) :
- gestion des contrats de la collectivité.

En 2021, le service a assuré la préparation, le lancement et le suivi d'environ 60 marchés publics et contrats, 8 avenants et 1 procédure de DSP pour la gestion de l'eau potable sur 5 communes de la COBAN.

b-Les affaires juridiques

- gestion et suivi des contentieux et litiges, des contrats d'assurances : dommages aux biens, Responsabilité civile, Flotte automobile, Prévoyance du personnel et des risques statutaires (en lien avec le service RH), et Protection fonctionnelle des agents et des élus, protection juridique de la collectivité ;
- gestion des sinistres de la collectivité, hors sinistres relatifs à la prévoyance du personnel;
- assistance et fonction support pour les autres services de la collectivité.

Le service a pu concrétiser la signature d'un bail emphytéotique administratif pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancien centre d'enfouissement d'Audenge, fruit de 4 années de travail.





46 avenue des Colonies 33510 ANDERNOS-LES-BAINS Tél : 05 57 76 17 17

contact@coban-atlantique.fr www.coban-atlantique.fr